



Résolutions et amendements constitutionnels
examinés par le
comité des resolutions de 2025
et le
comité amendements constitutionnel de 2025

RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTIONS

RÉSOLUTIONS NO

Équité

1 – 14

Privatisation et Négociations

15 – 28

Politique et Structure

29 – 44

Action Politique

45 – 61

Coalitions et Éducation

62 – 75

Campagnes

76 – 90

Numéro de résolution : 1

Numéro de section locale : 9103

Le SCFP Ontario :

- S'opposera à l'impérialisme, au colonialisme et à toutes les formes d'oppression militaire et économique.

Parce que :

- La domination des grandes puissances capitalistes sur le reste du monde conduit à des inégalités extrêmes entre les nations et plaque les travailleurs les uns contre les autres. En renforçant notre syndicat et le mouvement syndical international, les travailleurs peuvent lutter pour un monde juste.

Numéro de résolution : 2

Numéro de section locale : Comité des travailleurs ayant un handicap du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

- Veillera à ce que le conseil exécutif et le personnel du SCFP Ontario suivent une formation en personne sur la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO). Cette formation sera achevée d'ici le prochain congrès du SCFP Ontario en 2026.

Parce que :

- La reconnaissance de l'histoire de la discrimination à l'égard des personnes handicapées en Ontario et de l'objectif de la loi sera bénéfique aux dirigeants élus, au personnel et aux membres du SCFP Ontario.
- Selon la LAPHO, tous les employés et bénévoles - rémunérés ou non - qu'ils soient ou non en contact avec le public, doivent recevoir une formation sur la LAPHO.
- La LAPHO vise à réduire les obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées.
- La question de l'accessibilité au sein du SCFP Ontario est un cadre qui nous aidera à continuer d'identifier et d'éliminer les obstacles auxquels sont confrontées les personnes handicapées, afin de rendre le SCFP Ontario plus accessible.

Numéro de résolution : 3

Numéro de section locale : 5335

Le SCFP Ontario :

- S'engage à reconnaître la journée Franco-Ontarienne du 25 septembre de chaque année comme un événement important au sein du SCFP Ontario et participera et encouragera les sections locales à prendre part aux événements liés à cette journée.

Parce que :

- Le SCFP Ontario n'a jamais reconnu cette journée et pourtant cette journée a été nommé officiellement par le gouvernement en 2010. Cette journée est l'occasion de célébrer la communauté francophone de l'Ontario et sa riche histoire.

Numéro de résolution : 4

Numéro de section locale : 1974

Le SCFP Ontario :

- Deux fois par an, au plus tard le 30 avril et le 30 septembre, demandera à chaque section locale affiliée une liste des retraités prévus pour les six mois suivants.
- Facilitera une réunion entre les sections locales affiliées au SCFP et le secrétaire-trésorier national afin d'explorer activement la meilleure façon d'accélérer l'émission automatique de la carte de membre retraité pour les membres du SCFP qui prennent leur retraite.

Parce que :

- Les retraités sont encore une ressource sous-utilisée dans la plupart des sections locales de l'Ontario.

Numéro de résolution : 5

Numéros de sections locales : 2936, 2486, 2191

Le SCFP Ontario :

- Soumettra une résolution au congrès du SCFP National en 2025 pour modifier l'âge des jeunes travailleurs au niveau national à 35 ans et moins.

Parce que :

- Le SCFP Ontario, le SCFP Manitoba et le SCFP Alberta ont porté la limite d'âge à 35 ans.
- Cela correspondra à d'autres organisations (Nations Unies, Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO), Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC), Syndicat des employés professionnels et de bureau (SEPB), UNIFOR, etc.)
- Cela permettra aux jeunes travailleurs de s'enraciner, de développer des compétences et de mettre en œuvre des changements au sein de notre syndicat, avant de ne plus être admissible en tant que jeune travailleur.
- Le SCFP Ontario et le SCFP National devraient faire appel à un plus grand nombre de travailleurs pour combler leurs postes de jeunes travailleurs.
- Les travailleurs entrent sur le marché du travail et dans les espaces syndicaux à des stades plus avancés de leur vie.

Numéro de résolution : 6

Numéro de section locale : Comité du triangle rose du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

- Soumettra une résolution au SCFP National pour réviser et mettre à jour tout le matériel de formation actuellement disponible, y compris, mais sans s'y limiter, les programmes, les ateliers et les documents, en utilisant un objectif axé sur l'équité.

Parce que :

- Le SCFP Ontario s'engage à veiller à ce que les documents de formation soient à jour.
- Il convient de revoir périodiquement le matériel de formation mis à la disposition des sections locales.
- L'évolution rapide du climat politique et l'augmentation de la précarité sur le lieu de travail ne sont peut-être pas entièrement prises en compte dans les supports de formation actuels.
- Le matériel de formation actuel bénéficiera d'une révision axée sur l'équité afin de mettre à jour tout langage obsolète et de s'assurer que le matériel de formation du SCFP reste à l'avant-garde de la promotion de l'équité.

Numéro de résolution : 7

Numéro de section locale : Conseil exécutif du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

- Élaborera une campagne sur les problèmes auxquels sont confrontés les travailleurs internationaux et les travailleurs sans statut, en particulier sur la manière dont leur statut d'immigrant est parfois utilisé comme arme par les employeurs lors des négociations.
- Créera des ressources pour les sections locales ayant une diversité de membres.
- Réaffirmera le principe selon lequel « un travailleur est un travailleur », quel que soit son statut d'immigration, et que tous les travailleurs méritent d'être traités de manière juste et équitable, plutôt que de faire l'objet d'une discrimination fondée sur leur statut.
- Fera appel à une procédure simplifiée permettant aux travailleurs migrants d'obtenir une résidence et un statut.

Parce que :

- La droite tente toujours de diviser les travailleurs sur des questions d'identité, et des exemples récents, comme le logement, les universités, l'emploi et l'économie, ont montré que plutôt que d'admettre que le problème provient du sous-financement, de la privatisation et d'une mauvaise politique, les gouvernements de droite préfèrent de loin recourir à la xénophobie.
- Au cours des derniers cycles de négociations, les employeurs ont tenté d'utiliser le statut d'immigrant des travailleurs comme arme pour briser la solidarité des travailleurs.

Numéro de résolution : 8

Numéros de sections locales : 1974, 9117

Le SCFP Ontario :

- Incitera toutes les sections locales à promouvoir le Réseau des retraités de l'Ontario du SCFP auprès de leurs membres retraités (et en voie de l'être)
- Élaborera du matériel promotionnel imprimé et médiatique sur le réseau en vue d'une large diffusion sur toutes les plateformes.
- Demandra le soutien et le financement du SCFP National pour une campagne vigoureuse visant à développer le Réseau des retraités du SCFP Ontario, dans le but d'augmenter son nombre et d'obtenir sa reconnaissance par le conseil d'administration de la Société de promotion du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS).

Parce que :

- L'Organisation des retraités municipaux de l'Ontario (MROO), l'Association des retraités de la police de l'Ontario et l'Association des pompiers retraités de l'Ontario partagent un siège important et un droit de vote au conseil d'administration de la Société de promotion d'OMERS.
- MROO n'a pas soutenu les membres du SCFP et du SCFP OMERS à des moments cruciaux de la lutte contre les réductions de prestations et de la lutte pour une transparence et une responsabilité accrues.
- De nombreux retraités et leurs sections locales respectives ne connaissent pas le réseau des retraités ou ne savent pas comment y accéder.
- Les retraités donnent et reçoivent de la force, des connaissances, de l'énergie et de la solidarité.
- Les retraités devraient pouvoir continuer à participer au SCFP après leur départ à la retraite.

Numéro de résolution : 9

Numéro de section locale : 4207

Le SCFP Ontario :

- Rédigera et proposera un amendement constitutionnel au SCFP National afin de créer un poste d'administrateur désigné pour les jeunes travailleurs.

Parce que :

- Les postes d'administrateurs facilitent la responsabilisation au sein du SCFP.
- Les jeunes travailleurs sont le présent et l'avenir du SCFP.
- Un poste d'administrateur désigné pour les jeunes travailleurs permettrait à ces derniers d'être impliqués davantage dans ces mécanismes de responsabilité et, par conséquent, d'améliorer la confiance et l'appréciation du SCFP.
- Les jeunes travailleurs peuvent apporter des perspectives et des compétences uniques aux responsabilités d'administrateur.

Numéro de résolution : 10

Numéro de section locale : 5335

Le SCFP Ontario :

- Soumettra un amendement statutaire au Congrès national du SCFP de 2025 visant à ajouter un siège au Conseil exécutif national pour représenter les travailleurs et travailleuses francophones.

Parce que :

- Cela contribuera à l'équité et l'inclusion de tous les membres francophones et permettra de nouer des relations, créer des alliances avec les francophones de toutes les provinces du Canada, encourager et soutenir les membres dont la voix a été marginalisée pendant trop longtemps.

Numéro de résolution : 11

Numéro de section locale : 5335

Le SCFP Ontario :

- Exercera des pressions sur le SCFP national afin de fournir des formations en français pour l'ensemble des formations qui sont présentement disponible en anglais. Que le SCFP national n'exige plus un minimum de participants francophones pour administrer les formations.

Parce que :

- L'ensemble des formations que le SCFP national offre, ne sont pas tous disponible en français.
- Les ressources offertes en anglais devraient être offertes à part égale dans les deux langues.

Numéro de résolution : 12

Numéro de section locale : Conseil exécutif du SCFP Ontario, 2191

Le SCFP Ontario :

- Soumettra un amendement constitutionnel au congrès du SCFP National en 2025, comme suit :
- En vertu de l'article 7.2 des statuts nationaux du SCFP, 7.2 Composition (a) Les membres du conseil d'administration sont : le président national, le secrétaire-trésorier national, cinq vice-présidents généraux, quatorze vice-présidents régionaux et ~~deux~~ sept vice-présidents de la diversité.
- Ajouter le nouveau 7.2 (d) Les vice-présidents chargés de la diversité représentent les membres suivants :
 - Travailleurs 2SLGBTQI+.....1
 - Travailleurs ayant un handicap..... 1
 - Femmes..... 1
 - Jeunes travailleurs..... 1
 - Francophone..... 1
 - Travailleurs autochtones..... 1
 - Travailleurs noirs et racialisés..... 1
- 11.10 Poste à combler au sein du Bureau exécutif national (c) ~~Deux-Sept~~ vice-présidents suppléants chargés de la diversité sont élus au congrès. En cas de poste vacant permanent d'un poste de vice-président chargé de la diversité, le vice-président suppléant chargé de la diversité occupe ce poste jusqu'à la fin du mandat.

Parce que :

- Nous serons un syndicat plus fort et plus efficace lorsque nous inclurons le point de vue des groupes ayant droit à l'équité dans la prise de décision au plus haut niveau de notre syndicat.
- Le SCFP Ontario croit que l'avancement de notre constitution nationale et de nos principes directeurs, comme la déclaration sur l'égalité, passe par la création d'un conseil exécutif national plus inclusif grâce à une représentation équitable.

Numéro de résolution : 13

Numéro de section locale : Comité des travailleurs ayant un handicap du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

- Encouragera le SCFP National à fournir un système de vote en ligne accessible et conforme à la LAPHO, sans frais ou à faible coût, que les sections locales du SCFP pourront utiliser pour voter lors d'une réunion en ligne nécessitant un scrutin secret.

Parce que

- En 2024, le bureau du SCFP National a indiqué que toutes les réunions en ligne nécessitant un vote à bulletin secret devaient être organisées à l'aide d'un système de vote en ligne tiers, tel que Simply voting ou D.O.T.S. (Data On The Spot).
- Ces options sont assez coûteuses et une seule d'entre elles est basée au Canada, ce qui limite la concurrence.
- Simply voting et D.O.T.S. ne sont pas entièrement accessibles aux membres souffrant d'un handicap temporaire ou permanent.

Numéro de résolution : 14

Numéro de section locale : 2486

Le SCFP Ontario :

- Veillera à ce que le comité des droits de la personne ait un kiosque à chaque conférence/congrès du SCFP.

Parce que

- Cela permet aux membres méritant l'équité de parler aux délégués de la conférence de l'importance de la représentation dans les événements/espaces syndicaux et sur les lieux de travail.
- Il s'agira d'un espace pour défendre et discuter du travail effectué par la commission des droits de la personne et d'autres commissions méritant l'équité.

Numéro de résolution : 15

Numéro de section locale : Conseil exécutif du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

- Mettra en place et financera une campagne provinciale de lutte contre la privatisation, qui servira de campagne de coordination pour tous les secteurs.
- Développera des ressources qui montrent l'impact de la privatisation à la fois par secteur et par communauté.
- Élaborera des documents pour les sections locales afin de sensibiliser les membres à la menace de la privatisation dans leur secteur et leurs communautés, et collaborera avec les sections locales à l'élaboration de campagnes de recrutement internes visant à renforcer le pouvoir des membres et la participation au sein de leurs syndicats.

Parce que :

- Tous les secteurs et toutes les communautés de la province sont confrontés aux conséquences d'une privatisation accrue.
- Si chaque secteur lutte contre la privatisation des services publics, il est important de montrer que ce combat nous unit tous et qu'il ne peut être mené qu'avec une solidarité intersectorielle.
- En cette période d'incertitude mondiale et de crise du coût de la vie, un filet de sécurité solide peut garantir la survie de la classe ouvrière. Au lieu de cela, ce gouvernement s'acharne à démanteler ce même filet de sécurité.

Numéro de résolution : 16

Numéro de section locale : Comité des travailleurs municipaux de l'Ontario

Le SCFP Ontario :

- Demandra à l'Association des municipalités de l'Ontario (AMO) que le SCFP organise une table ronde sur les négociations et les questions relatives aux travailleurs lors de la conférence de l'AMO.

Parce que :

- Le secteur municipal a connu de multiples grèves au cours des deux dernières années, au cours desquelles les élus ont affirmé qu'ils ne représentaient pas la main-d'œuvre municipale, ce qui n'est pas vrai.
- C'est l'occasion pour les conseillers municipaux et les directeurs administratifs d'en savoir plus sur le processus de négociation et les défis auxquels sont confrontés les travailleurs du SCFP.

Numéro de résolution : 17

Numéro de section locale : Conseil des syndicats hospitaliers de l'Ontario/SCFP

Le SCFP Ontario :

- Soutiendra l'appel lancé par le Comité de coordination des travailleurs de la santé et le Conseil des syndicats hospitaliers de l'Ontario/SCFP pour que le gouvernement de l'Ontario interdise l'utilisation d'agences de recrutement dans le secteur de la santé, et pour qu'une campagne massive soit menée afin de recruter et de retenir le personnel de santé, notamment en améliorant les salaires, en réduisant la violence et la charge de travail.

Parce que :

- Les agences de recrutement à but lucratif sont une forme de privatisation des soins de santé qui enrichit les copains du gouvernement.
- Le recours aux agences de recrutement a explosé ces dernières années en raison de la crise du personnel de santé, révélant l'incapacité du gouvernement Ford à planifier efficacement les besoins en matière de soins de santé.
- Les agences à but lucratif facturent au système public des sommes exorbitantes, ce qui réduit la capacité des soins de santé et rend le système moins efficace.
- Les hôpitaux sont déjà en déficit en raison de l'austérité et de l'incompétence du gouvernement.
- Le Québec et le Nouveau-Brunswick progressent dans l'élimination du recours aux agences de recrutement
- Les agences de recrutement rompent la continuité des soins, sapent le moral des professionnels de la santé en les traitant comme des citoyens de seconde classe et obligent les employés à consacrer du temps à la formation du personnel des agences, qui change constamment.

Numéro de résolution : 18

Numéro de section locale : Comité des travailleurs municipaux de l'Ontario

Le SCFP Ontario :

- Continuera à travailler avec l'Association des municipalités de l'Ontario (AMO) pour mettre en évidence les services qui sont transférés aux municipalités de niveau inférieur en raison du sous-financement chronique du gouvernement provincial.
- Écrira une lettre au NPD Ontario et à l'AMO pour leur demander de collaborer avec nous dans le cadre d'une campagne visant à augmenter le financement des logements publics et à imposer des contraintes plus strictes autour de ces projets, notamment pour qu'ils restent entretenus et administrés par les municipalités au lieu d'être gérés par des partenariats public-privé.

Parce que :

- Nous devrions donner la priorité à la promotion de projets et d'emplois dans le secteur public.
- Cwci améliore la qualité de vie de la communauté
- Les logements gérés par les municipalités peuvent offrir de meilleures opportunités d'emploi au sein de la communauté.
- Les logements publics gérés par les municipalités permettent également aux contribuables et aux municipalités d'exercer une surveillance et un contrôle accrus.

Numéro de résolution : 19

Numéros de sections locales : 2191, 4705

Le SCFP Ontario :

- Collaborera avec le bureau du SCFP National pour élaborer, fournir des ressources et mettre en œuvre un plan d'action complet qui soutient un langage de négociation coordonné entre les sections locales du SCFP, y compris, mais sans s'y limiter, la charge de travail, les niveaux de dotation et le maintien en poste, les heures supplémentaires forcées, l'orientation syndicale des nouveaux employés et le refus des congés syndicaux.

Parce que :

- Le renforcement du pouvoir des travailleurs est la pierre angulaire du SCFP et du syndicalisme
- Un langage et des ressources coordonnés en matière de négociation permettront de renforcer les conventions collectives et d'obtenir des avancées significatives pour les travailleurs.
- Il facilitera le partage permanent d'information et l'utilisation de ressources collectives.
- Nous sommes plus forts ensemble.

Numéro de résolution : 20

Numéro de section locale : Comité de justice climatique du SCFP Ontario, 2316

Le SCFP Ontario :

- Soumettra la résolution suivante au congrès du SCFP National en 2025 :
 - Le SCFP National fera pression sur le gouvernement fédéral pour que l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (OIRPC) rende compte de ses investissements de manière transparente.

Parce que :

- Nous voulons nous assurer que leurs investissements sont effectués d'une manière éthique qui ne viole pas les droits de la personne ni les droits internationaux.
- Les investissements doivent être effectués dans le meilleur intérêt de nos membres qui cotisent au régime de pension canadien (RPC) et de leurs bénéficiaires.

Numéro de résolution : 21

Numéro de section locale : Conseil exécutif du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

- Développera des ressources pour lutter contre les mesures d'austérité mises en œuvre par tous les niveaux de gouvernement, et donnera la priorité aux dépenses publiques utilisées pour renforcer les services publics
- Travaillera avec les sections locales pour lutter contre l'austérité à la table des négociations, afin de s'assurer que nous conservons l'élan qui s'est développé au cours des dernières négociations.
- Développera une campagne qui soulignera l'importance des services publics dans la lutte contre la crise du coût de la vie
- Travaillera avec d'autres affiliés du mouvement syndical pour développer une stratégie économique qui inclut des services publics élargis et correctement financés et une stratégie industrielle qui ramènera la fabrication en Ontario, tout en créant des emplois syndiqués bien rémunérés.

Parce que :

- La règle du jeu des conservateurs est de profiter de toute crise pour réduire les dépenses publiques, transférer des services au secteur privé et mettre en œuvre des mesures d'austérité.
- On attend des travailleurs qu'ils supportent le fardeau d'une économie en difficulté, en acceptant des gels de salaires et des concessions.
- Nous devons donner à nos membres les moyens de riposter et d'exiger leur juste part.

Numéro de résolution : 22

Numéro de section locale : Comité de justice climatique du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

- Travaillera avec les secteurs pour identifier les sections locales qui n'ont pas de plan de pension et déterminera comment nous pouvons aider ces sections locales à obtenir un plan de pension pour leurs membres.

Parce que :

- Nous voulons mieux comprendre l'étendue des sections locales qui n'ont pas de régime de pension et déterminer comment nous pouvons les aider à obtenir une pension afin qu'elles puissent prendre leur retraite dans la dignité.
- Un régime de pension sûr est un droit pour tous les membres.

Numéro de résolution : 23

Numéro de section locale : 2316

Le SCFP Ontario :

- Travaillera avec les divisions pour examiner l'état de la démographie des pensions au sein du SCFP.

Parce que :

- Nous voulons mieux comprendre la situation des sections locales qui n'ont pas de régime de pension et déterminer comment nous pouvons les aider à obtenir une pension afin qu'elles puissent prendre leur retraite dans la dignité. Un régime de pension sûr est un droit pour tous les membres.

Numéro de résolution : 24

Numéro de section locale : 2357

Le SCFP Ontario :

- Collaborera avec le SCFP National pour rechercher, développer et proposer d'autres options de régime de retraite à ses membres.

Parce que :

- Nous ne pouvons pas continuer à mobiliser nos efforts pour résoudre les problèmes liés au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS) sans disposer d'un calendrier précis ou d'alternatives viables.
- OMERS a constamment mal géré nos fonds, mis en œuvre des changements qui ne profitent pas à nos membres et maintenu des salaires plus élevés que ceux d'autres régimes de retraite.

Numéro de résolution : 25

Numéro de section locale : Comité des travailleurs municipaux de l'Ontario

Le SCFP Ontario :

- Organisera un minimum de 5 jours de forum dans un cadre virtuel pour les classifications d'emploi du secteur municipal, les classifications devant être déterminées par le Comité des travailleurs municipaux de l'Ontario (CTMO).

Parce que :

- Ces forums sur les classifications sont l'occasion pour les travailleurs municipaux du SCFP de toute la province de se rencontrer, de partager, de planifier et d'agir sur les problèmes auxquels ils sont confrontés sur leurs lieux de travail.
- Sachant que tous les travailleurs ne sont pas forcément représentés dans les sous-secteurs, nous leur offrirons un lieu où ils pourront parler de leurs problèmes dans un cadre virtuel.
- Ceci donne aux membres l'occasion de partager les problèmes des travailleurs, de renforcer leur pouvoir et de se sentir entendus et reconnus par le SCFP Ontario, ce qui entraînerait également plus d'engagement et moins de désaffiliations au sein du secteur.
- Ceci permet également au personnel et aux membres des comités de mieux comprendre les questions relatives au lieu de travail

Numéro de résolution : 26

Numéro de section locale : 1480

Le SCFP Ontario :

- Soutiendra le Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario pour qu'il fasse pression sur la Couronne à la table centrale de négociation afin que tous les postes équivalents à temps plein d'éducateurs de la petite enfance inscrits (EPE), dans les conseils scolaires de l'Ontario, soient obligatoirement rémunérés pour 7 heures de travail par jour (35 heures/semaine).

Parce que :

- Les postes d'EPE sont financés par le gouvernement de l'Ontario sur la base d'une journée de travail de 7 heures, mais tous les conseils scolaires ne rémunèrent pas leurs EPE pour la totalité des 7 heures.
- On attend des EPE qu'ils accomplissent toutes les tâches des enseignants, à l'exception de la saisie des informations dans le bulletin scolaire. Cette tâche ne peut être accomplie de manière efficace et conforme à l'intention du programme d'école maternelle à temps plein, alors qu'ils ne sont pas payés pour une journée de travail de 7 heures.
- En plafonnant les heures, les conseils scolaires économisent des coûts en perpétuant l'insécurité financière et en sous-estimant le rôle crucial des EPE dans le développement des enfants.
- Avec une journée de travail de 6 heures, les EPE gagnent entre 35 165 et 41 191 dollars par an, ce qui n'est pas loin du seuil de pauvreté pour un ménage monoparental. La plupart des EPE sont obligés d'avoir un deuxième emploi pour survivre face à l'augmentation des coûts de l'inflation.

Numéro de résolution : 27

Numéro de section locale : Comité de justice climatique du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

- Renouvèlera l'engagement en faveur de l'éducation à la retraite pour les nouveaux travailleurs et les travailleurs actuels.
- Développera des outils et des ressources pour aider les sections locales et les divisions à sensibiliser les nouveaux travailleurs et les travailleurs actuels à la question des pensions.

Parce que :

- Il s'agit d'informations pertinentes pour les membres qui entrent sur le marché du travail à différents stades de leur carrière.
- Nos membres utilisent diverses formes de médias sociaux et nous voulons nous assurer que nous leur fournissons des informations pertinentes sur les pensions.

Numéro de résolution : 28

Numéro de section locale : Comité de justice climatique du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

- Demandra au SCFP National de soutenir et d'aider à financer une campagne vigoureuse pour :
 - Plaider pour le désinvestissement des pensions du charbon, du pétrole et des combustibles fossiles et pour le réinvestissement dans les énergies renouvelables et alternatives afin de protéger nos pensions des ravages du changement climatique et de la pollution de l'air,
 - Plaider en faveur d'une modification de la loi sur la santé et la sécurité au travail de l'Ontario afin de tenir compte de l'impact des conditions météorologiques extrêmes sur les conditions de travail.
- Élaborera une campagne publique comprenant des éléments tels qu'une réunion publique du SCFP Ontario sur la justice climatique, ainsi que du matériel promotionnel imprimé et médiatique sur les priorités urgentes en matière de justice climatique pour mettre en œuvre la campagne, en utilisant toutes les plateformes (c.-à-d. les médias sociaux, les messages vidéo, etc.).
- Exhortera toutes les sections locales à protéger leurs membres contre les conditions météorologiques extrêmes par l'intermédiaire de leur comité mixte de santé et sécurité au travail.

Parce que :

- La crise climatique est un sujet qui divise le Canada.
- Les conservateurs fédéraux et provinciaux ont fait de la critique de la taxe carbone un élément clé de leur programme électoral. Toutefois, ils n'ont pas encore présenté de plan concret pour lutter contre la crise climatique.
- Ce silence est préoccupant, étant donné l'impact disproportionné de la crise climatique sur les communautés vulnérables du Sud, y compris les personnes racialisées et à faible revenu du Nord.

Numéro de résolution : 29

Numéro de section locale : 250

Le SCFP Ontario :

- Demandra au SCFP National de fournir un soutien financier immédiat aux sections locales nouvellement accréditées qui négocient une première convention collective. Ce soutien s'élève à 10 000 \$ et s'ajoute au soutien financier et aux prêts existants.

Parce que :

- Cela permettra d'éliminer les obstacles qui empêchent les nouveaux groupes de négocier une première convention collective solide, notamment en ce qui concerne les heures de libération autorisées, le soutien à la campagne et les fonds pour l'espace.
- Cela encouragera les sections locales existantes à créer de nouvelles unités.
- Cela continuera d'encourager la syndicalisation des travailleurs non syndiqués et l'extension des clauses relatives au champ d'application de la convention collective actuelle.
- Cela permettra au personnel chargé de soutenir les négociations de la première convention collective de contribuer à la représentation des membres.

Numéro de résolution : 30

Numéro de section locale : 2

Le SCFP Ontario :

- Fera pression sur le SCFP National pour qu'il augmente ses ressources, notamment en affectant un représentant à temps plein à l'organisation et à l'engagement des travailleurs des métiers du SCFP dans tous les secteurs, et s'engagera auprès du comité des métiers du SCFP Ontario.

Parce que :

- Le SCFP représente de multiples classifications de métiers dans tous les secteurs, et les travailleurs des métiers ne constituent pas actuellement un secteur reconnu en soi.
- Les questions relatives aux métiers sont particulièrement nuancées et nécessitent des ressources et des lois plus importantes pour servir correctement les membres.
- Les postes de métiers du SCFP connaissent actuellement de nombreuses et longues vacances en raison de problèmes de recrutement et de rétention.
- Le fait d'offrir des services adéquats aux travailleurs des métiers renforcera la solidarité entre les sections locales dans lesquelles ils font partie.
- Le renforcement de la représentation des métiers au sein des sections locales du SCFP améliorera la capacité de ces sections locales à résister à la menace de privatisation des services essentiels.

Numéro de résolution : 31

Numéros de sections locales : Comité des femmes du SCFP Ontario, 1281, 4705

Le SCFP Ontario :

- Partagera l'information sur la portée du programme des ombudsmans avec les délégués quotidiennement lors de tous les événements, conférences et congrès du SCFP Ontario.

Parce que :

- La confusion règne quant à la manière d'accéder au médiateur et au fait que la procédure consistait à laisser un message vocal.
- Une personne traumatisée peut ne pas se souvenir du déroulement d'un événement s'étendant sur plusieurs jours.
- Cela permettra d'ancrer le processus et d'éviter d'autres traumatismes.

Numéro de résolution : 32

Numéros de sections locales : Comité des femmes du SCFP Ontario, 1281, 4705

Le SCFP Ontario :

- Utilisera l'information existante de la brochure « Nous vous croyons » Violence et harcèlement sexuels dans les espaces syndicaux, et la publiera avec toutes les annonces d'événements.
- Élaborera une politique d'intervention en cas d'agression sexuelle et la publiera avec toutes les annonces d'événements, de la même manière que les besoins en matière d'accessibilité sont actuellement annoncés.

Parce que :

- Les agressions sexuelles sont un problème urgent qui nécessite une réponse immédiate.
- Cela permettra de créer des espaces plus sûrs et de soutenir les survivants.
- Il définit clairement les attentes en matière de comportement et les conséquences en cas de violation.
- La sécurité de chacun est une priorité absolue.

Numéro de résolution : 33

Numéros de sections locales : Comité des femmes, 1281, 4705

Le SCFP Ontario :

- Fournira une salle pour des espaces plus sécuritaires lors de tous les congrès, conférences et événements du SCFP Ontario, avec du matériel de soutien par les pairs et de réduction des risques

Parce que :

- Le SCFP Manitoba a mis en place un programme similaire lors de ses conférences et de ses congrès.
- Nous sommes conscients que nos membres ont besoin d'espaces plus sûrs dans nos espaces syndicaux.
- Il contribuera à garantir la mise en place de multiples mécanismes qui créeront des espaces plus sûrs pour les délégués participant à tous les congrès, conférences et événements du SCFP Ontario.

Numéro de résolution : 34

Numéro de section locale : 4000

Le SCFP Ontario :

- Publiera et communiquera clairement le processus et les mécanismes d'élection aux postes exécutifs du SCFP Ontario, ou aux divers comités, lors de toutes les conférences ou congrès.

Parce que :

- Les membres et les petites sections locales qui ne participent pas actuellement seraient informés du processus.
- Toutes les sections locales de notre syndicat seront concernées, de sorte qu'aucune ne soit désavantagée.

Numéro de résolution : 35

Numéros sections locales : 2191, 4207, 4156, 9102, 1263, 4705, 1238, 1281, Comité de justice climatique du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

- Soumettra un amendement constitutionnel au SCFP National afin de modifier les statuts nationaux comme suit :
 - 6.3 ajouter : (e) Il n'y aura pas de frais d'inscription pour les retraités des organisations à charte.
 - 6.4 ajouter : (c) Chaque organisation à charte peut inscrire un retraité qui siégera au congrès avec l'organisation à charte et qui aura droit de parole mais pas de vote. Ce retraité n'est pas considéré comme un délégué.

Parce que :

- Les membres retraités du SCFP apportent une expérience, des connaissances, une passion militante et une disponibilité considérables au travail de notre syndicat.
- Le militantisme continu des membres retraités du SCFP à tous les niveaux de notre syndicat renforce notre résistance à la législation anti-travailleurs et à l'attaque continue contre nos programmes sociaux.

Numéro de résolution : 36

Numéro de section locale : 9117

Le SCFP Ontario :

- Demandra au SCFP National de
 - Modifier les statuts du SCFP B.X (c) comme suit : (c) Un membre qui détient une carte de retraité honoraire peut assister et prendre la parole aux réunions des membres de la section locale, mais ne peut pas voter. Un membre titulaire d'une carte de retraité honoraire peut prendre la parole mais ne peut pas voter au congrès.

Parce que :

- Le libellé actuel se lit comme suit : (c) Un membre qui détient une carte de retraité honoraire peut assister et prendre la parole aux assemblées des membres de la section locale, mais il ne peut pas voter. Un membre titulaire d'une carte de retraité honoraire ne peut ni prendre la parole ni voter au congrès.
- Les membres retraités donnent et reçoivent de la force, des connaissances, de l'énergie et de la solidarité ; ils devraient pouvoir continuer à participer au SCFP après leur retraite.

Numéro de résolution : 37

Numéro de section locale : Comité de justice climatique du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

- Soumettra une résolution au congrès du SCFP National en 2025 au nom des membres retraités du SCFP et du Réseau des retraités du SCFP de l'Ontario, comme suit :
 - Le SCFP National désignera un représentant du personnel pour assurer le service et la formation de nos membres qui prennent leur retraite.

Parce que :

- Les membres retraités du SCFP doivent connaître leurs droits lorsqu'ils quittent le marché du travail.
- De nombreux membres se heurtent à des obstacles dans l'accès aux services en raison d'un manque de connaissances, de la langue et de différences culturelles.
- Un représentant du personnel national sera en mesure de fournir une préparation approfondie à la retraite pour les militants qui prennent leur retraite afin de renforcer leur passion pour la résistance à la législation anti-ouvrière et à l'attaque continue contre nos programmes sociaux.

Numéro de résolution : 38

Numéro de section locale : 9117

Le SCFP Ontario :

- Continuera à plaider pour le maintien des spécialistes du personnel du Nord de l'Ontario (Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT), santé et sécurité et autres) au nom de tout le Nord de l'Ontario pour qu'ils restent dans le Nord de l'Ontario.

Parce que :

- Les membres du Nord de l'Ontario doivent pouvoir accéder à leur soutien sans avoir à attendre que le personnel se rende dans le Nord de l'Ontario.
- Le Nord de l'Ontario est unique et nécessite des spécialistes sur le personnel du Nord de l'Ontario qui se concentrent sur le Nord de l'Ontario.
- Les membres du Nord de l'Ontario ne veulent pas, n'ont pas besoin et ne méritent pas d'être considérés comme des citoyens de seconde classe.

Numéro de résolution : 39

Numéro de section locale : Comité des travailleurs municipaux de l'Ontario

Le SCFP Ontario :

- Demandra au SCFP National d'ajouter deux employés à l'équipe du secteur municipal du SCFP en Ontario, dont l'un sera affecté à l'aide aux sections locales du Nord de l'Ontario et des régions rurales.

Parce que :

- Quatre spécialistes au service de 90 000 membres, c'est disproportionné et, à mesure que les sections locales augmentent leur militantisme et lancent des campagnes, quatre personnes ne seront pas en mesure de les aider comme il se doit.
- De nombreux habitants de la région demandent de l'aide, mais comme le personnel a de nombreux portefeuilles, il est difficile d'obtenir des réponses spécifiques à nos problèmes.
- Les habitants se sentent abandonnés lorsque les ressources sont détournées au profit d'habitants plus importants, ce qui a pour effet de les isoler et de créer des divisions.
- Les sections locales des zones rurales et du Nord se sentent délaissés et ont l'impression de ne pas compter.

Numéro de résolution : 40

Numéro de section locale : 4705

Le SCFP Ontario :

- Demandra au SCFP National :
 - D'embaucher plus de représentants nationaux permanents pour le Nord de l'Ontario, en particulier dans les zones rurales.
 - D'examiner l'affectation et de tenir en compte la distance qu'ils doivent parcourir pour desservir leurs sections locales.

Parce que :

- Ils doivent parcourir de longues distances pour desservir leurs sections locales, dans des conditions météorologiques et routières hivernales imprévisibles.
- Le nombre d'affectations et les distances à parcourir pour desservir les sections locales perturbent l'équilibre entre travail et famille, ce qui peut conduire à l'échec des mariages, à des problèmes de santé, à la dépression et au stress.

Numéro de résolution : 41

Numéro de section locale : Comité de coordination des travailleurs universitaires de l'Ontario, 4207

Le SCFP Ontario :

- Demandra au SCFP National d'affecter un coordonnateur sectoriel et un chercheur sectoriel à temps plein au Comité de coordination des travailleurs universitaires de l'Ontario (CCTUO).

Parce que :

- Le secteur est attaqué de toutes parts et nous avons désespérément besoin d'un coordinateur et d'un chercheur dévoués pour nous aider à mener la lutte.
- Ces postes sont nécessaires pour éviter une baisse des effectifs syndicaux et pour renforcer nos sections locales.
- Le secteur est attaqué par un employeur muni de ressources, qui dispose d'alliés puissants et qui connaît bien les tactiques de démantèlement des syndicats.

Numéro de résolution : 42

Numéro de section locale : 5678

Le SCFP Ontario :

- Travaillera avec le SCFP National pour fournir aux sections locales un logiciel permettant d'accéder à toutes les données dans un système sécurisé et convivial pour les dossiers des membres, les griefs, les conventions collectives, les informations sur l'employeur et les données sur le lieu de travail.

Parce que :

- Cela permettra à chaque section locale de bénéficier de la puissance d'un logiciel moderne et de stocker, d'analyser et d'accéder aux données en toute sécurité afin de servir les membres de manière plus efficace.

Numéro de résolution : 43

Numéro de section locale : 9103

Le SCFP Ontario :

- Poussera le SCFP National à payer pour le développement et/ou la mise en œuvre d'un système de vote électronique utilisé par les conseils de district pour les élections.

Parce que :

- Étant donné que le SCFP National exige désormais que toutes les sections locales, y compris les conseils de district, utilisent un système de vote électronique plutôt que des sondages sur Zoom, le National devrait financer entièrement ces élections
- Les systèmes de vote électronique, tels que Simply Voting, sont coûteux
- Le nombre de délégués présents varie d'une réunion à l'autre, ce qui rend difficile l'établissement d'un budget.

Numéro de résolution : 44

Numéros de sections locales : 1281, Comité des femmes du SCFP Ontario, 4705

Le SCFP Ontario :

- Soumettra une modification constitutionnelle au congrès du SCFP National en 2025 pour proposer :
 - F.1(m) de l'annexe F « les actes de harcèlement ou de discrimination fondés sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre, la langue, l'âge, la race, l'ethnicité, l'ascendance, la couleur, le lieu d'origine, la croyance, le handicap, la situation familiale, l'état matrimonial ou le casier judiciaire », et créer une nouvelle procédure/annexe interne pour que les plaintes pour harcèlement ou discrimination à l'encontre d'autres membres soient traitées de manière équitable et impartiale.
 - F.2 (a) iii) « La plainte sera envoyée dans les 60 jours après que le plaignant a eu connaissance de l'infraction », et créer une procédure distincte pour que les membres puissent déposer des plaintes pour harcèlement et discrimination qui n'incluent pas le délai de 60 jours, car il y a souvent un modèle qui dépasse les 60 jours.

Parce que :

- La procédure de procès actuelle n'a jamais été conçue pour traiter les plaintes de harcèlement et de discrimination.
- L'impact sur la santé mentale des membres devrait permettre d'adopter une méthode personnalisée tout au long du processus.
- La restriction empêche le membre de supprimer ou de modifier son environnement de travail avant de déposer sa plainte.

Numéro de résolution : 45

Numéros de sections locales : 2191, 4705

Le SCFP Ontario :

- Affectera des ressources à une campagne permanente d'éducation et d'information des membres et du public sur les élections en cours et les politiques qui affectent leur travail et leur lieu de travail avant les élections municipales, provinciales et fédérales.

Parce que :

- Plus d'éducation et de sensibilisation renforceront le pouvoir des travailleurs et la solidarité avec les membres de la communauté.
- Soutenir, par des messages et des méthodes clairs, l'engagement de tous les niveaux de gouvernement et des communautés dans les politiques, les pratiques et les plans gouvernementaux qui auront ou ont un impact sur leur travail.
- Les membres sont bien placés sur leur lieu de travail et dans leur communauté pour mener des actions de sensibilisation et avoir des conversations individuelles sur les questions électorales.
- La classe ouvrière a le potentiel d'influencer les programmes des partis politiques et, par conséquent, les résultats des élections.

Numéro de résolution : 46

Numéro de section locale : 2191

Le SCFP Ontario :

- Fera pression pour une révision complète et une mise à jour de la loi sur le programme Ontario au travail (1997) et une consultation avec le personnel de première ligne, y compris la modification du règlement qui a fait passer les gestionnaires des services municipaux regroupés et conseils d'administration de district des services sociaux du statut d'agents d'exécution à celui de partenaires d'exécution.

Parce que :

- Les CMSM et les DSSAB doivent conserver leur statut d'agents de prestation, afin de garantir le respect des normes de prestation de services et des priorités locales.
- En supprimant le statut d'agent de prestation des CMSM et des DSSAB au profit de celui de partenaire de prestation, la définition de qui peut fournir des services publics essentiels en Ontario s'en trouve élargie.
- En redéfinissant les CMSM et les DSSAB en tant que partenaires de mise en œuvre, il est possible de réduire davantage les programmes d'aide sociale financés par le secteur public et de les privatiser.

Numéro de résolution : 47

Numéro de section locale : Comité des travailleurs handicapés du SCFP de l'Ontario

Le SCFP Ontario :

- Continuera à faire pression sur le gouvernement de l'Ontario pour qu'il rende l'Ontario accessible conformément à la loi ontarienne sur l'accessibilité des personnes handicapées (LOAPH).
- Développera une campagne à l'échelle des membres pour promouvoir la LOAPH et fournira des conseils aux habitants pour rendre leurs espaces accessibles.

Parce que :

- Plus de 3 millions de personnes en Ontario sont handicapées et plusieurs rapports ont été remis au gouvernement Ford pour l'informer que nous ne sommes pas près de rendre l'Ontario accessible.
- La LOAPH est entrée en vigueur le 13 juin 2005. La date limite pour rendre l'Ontario accessible est arrivée et aucune amélioration n'a été apportée.
- La pandémie a mis en évidence les inégalités et le manque d'accessibilité aux services vitaux pour les personnes handicapées.
- Les espaces syndicaux doivent être accessibles afin de promouvoir la défense des droits, l'égalité et de garantir aux Ontariens handicapés un lieu sûr.

Numéro de résolution : 48

Numéros de sections locales : 2191, 4705, Comité de défense des travailleurs blessés du SCFP Ontario, 1750

Le SCFP Ontario :

- Continuera à soutenir une campagne provinciale visant à rendre obligatoire la couverture de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) de l'Ontario pour tous les lieux de travail.

Parce que :

- La CSPAAT a pris du retard par rapport au reste du Canada, car c'est elle qui couvre le moins de lieux de travail.
- La CSPAAT est le système d'indemnisation des travailleurs le plus chroniquement sous-financé au Canada.
- Vingt-six pour cent (26%) de la main-d'œuvre, soit plus de 1,6 million de travailleurs, ne sont pas couverts par la loi sur la sécurité et l'assurance des travailleurs (LSAT), ce qui les rend les plus vulnérables
- Selon un rapport commandé par la CSPAAT, si tous les secteurs industriels et tous les travailleurs étaient couverts, le système serait mieux financé et pourrait offrir davantage de services pour aider les travailleurs blessés.
- La couverture de la CSPAAT devrait être élargie et rendue obligatoire pour tous les lieux de travail, car tous les travailleurs de l'Ontario méritent d'être indemnisés sans égard à la faute en cas d'accidents, de maladies et de décès sur le lieu de travail.
- Les travailleurs accidentés ont besoin d'une couverture fiable pour les soutenir dans leur santé et leur guérison s'ils sont victimes d'un accident du travail. Les compagnies d'assurance privées ne fournissent pas une couverture suffisante et il est essentiel de maintenir les services publics pour continuer à lutter contre la privatisation.

Numéro de résolution : 49

Numéro de section locale : 9117, 4705

Le SCFP Ontario :

- Mènera une campagne vigoureuse en faveur d'amendements à la loi sur la santé et la sécurité au travail de l'Ontario afin de s'assurer que :
 - Chaque travailleur de l'Ontario a le droit de refuser un travail dangereux en raison de conditions météorologiques extrêmes, y compris, mais sans s'y limiter, la chaleur extrême, le froid extrême, la fumée des incendies de forêt et les inondations.
 - La loi garantit spécifiquement que l'employeur a l'obligation d'accommoder les employés lorsqu'ils sont confrontés à des obstacles climatiques extrêmes sur le chemin du travail, tels que les inondations, les tempêtes de verglas et les feux de forêt.

Numéro de résolution : 50

Numéro de section locale : 1559, Comité des travailleurs municipaux de l'Ontario

Le SCFP Ontario :

- Plaidera en faveur d'une augmentation des investissements provinciaux en adéquation avec les besoins réels de la santé publique
- Sensibilisera les membres, les communautés et les gouvernements au rôle essentiel de la santé publique et à son impact positif sur le système de soins de santé
- Soutiendra les membres touchés par les fusions dans le domaine de la santé publique en leur allouant les ressources nécessaires et en leur apportant le soutien du personnel

Parce que :

- Le financement de la fusion est temporaire et ne constitue pas une solution à long terme pour le système de santé publique gravement sous-financé.
- Les fusions d'unités de santé sont déstabilisantes pour les membres et menacent la sécurité de l'emploi. Elles entraîneront une centralisation des services, ce qui les rendra moins accessibles aux membres les plus vulnérables de la communauté.
- Un investissement soutenu et à long terme est essentiel car la santé publique maintient les personnes et les communautés en bonne santé grâce à une variété de programmes et de services qui protègent, promeuvent et améliorent la santé et préviennent les maladies.
- L'investissement dans la santé publique réduit la charge qui pèse sur le système de soins de santé en évitant aux gens de se rendre dans les salles d'urgence et les hôpitaux.
- Des décennies de sous-financement ont affamé les unités de santé au point de réduire les services et les emplois et ont contribué à la crise que connaît actuellement le système de soins de santé.

Numéro de résolution : 51

Numéro de section locale : Comité de défense des travailleurs accidentés du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

- Organisera une campagne, notamment en mobilisant les membres et en faisant pression sur les représentants du gouvernement, afin d'étendre la présomption de la loi sur la sécurité et l'assurance au travail (selon laquelle le syndrome de stress post-traumatique (SSPT) est survenu dans le cadre de l'emploi) aux travailleurs de la Société d'aide à l'enfance (SAE).

Parce que :

- La clause de présomption limite la couverture aux seuls groupes spécifiés.
- Un nombre disproportionné de travailleurs de la SAE souffrant de SSPT sont contraints de passer par la procédure d'appel, ce qui entraîne souvent une nouvelle blessure ou une régression des progrès accomplis en matière de guérison.
- Le fait que ces travailleurs soient couverts par la clause de présomption leur permettrait d'accéder sans délai à la thérapie, au traitement et au soutien qui sont essentiels à la guérison.

Numéro de résolution : 52

Numéro de section locale : 9229

Le SCFP Ontario :

- Demandra au ministère du travail, de l'immigration, de la formation et du développement des compétences d'entreprendre une révision de la loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST) afin de s'assurer qu'elle reflète les risques et les conditions de travail uniques auxquels sont confrontés les travailleurs du secteur de l'éducation
- Plaidera en faveur de la création de réglementations et de mesures d'application de la LSST spécifiques au secteur de l'éducation, y compris des normes claires sur la composition des classes, les protocoles d'agression des étudiants et des niveaux de personnel adéquats pour garantir des environnements de travail sûrs.

Parce que :

- Les travailleurs de l'éducation sont confrontés à des risques distincts et croissants en matière de santé et de sécurité que la législation actuelle n'aborde pas de manière adéquate, tels que le manque chronique de personnel et l'augmentation des incidents de violence
- Les travailleurs de l'éducation méritent des protections qui reflètent les réalités de leur lieu de travail.
- Des réglementations sectorielles en matière de santé et de sécurité au travail constitueraient une étape importante vers des écoles plus sûres, tant pour les travailleurs que pour les élèves.

Numéro de résolution : 53

Numéro de section locale : 2557

Le SCFP Ontario :

- Fera pression sur la Commission de la sécurité et de l'assurance au travail pour obtenir un délai de grâce sans possibilité d'impunité avant de reprendre le travail.

Parce que :

- Le corps a besoin de temps pour bien guérir afin d'éviter d'autres blessures.
- Les employeurs doivent prendre la santé et la sécurité des travailleurs au sérieux.

Numéro de résolution : 54

Numéro de section locale : 1281, Comité des femmes du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

- Fera pression sur le gouvernement provincial pour protéger et améliorer nos droits de la personne, nos droits personnels en matière de soins de santé et les protections contre la violence sur le lieu de travail.

Parce que :

- Nous devons protéger nos victoires durement acquises.
- Les droits sont érodés et bafoués aux États-Unis.
- Le conservatisme et le racisme sont à la hausse au Canada.

Numéro de résolution : 55

Numéros de sections locales : Comité des femmes du SCFP Ontario, 1281, 4705, 9103

Le SCFP Ontario :

- Fera pression sur le gouvernement provincial pour qu'il déclare la violence fondée sur le genre comme une épidémie provinciale.

Parce que :

- Au Canada, la violence entre partenaires intimes (VPI) est une épidémie. Environ 44 % des femmes ayant vécu une relation intime - soit environ 6,2 millions de femmes âgées de 15 ans et plus - ont déclaré avoir subi une forme quelconque de violence psychologique, physique ou sexuelle dans une relation à un moment donné de leur vie.
- À ce jour, 95 municipalités de la province ont reconnu que la violence entre partenaires intimes était une épidémie. D'autres provinces canadiennes prennent des mesures similaires - la Nouvelle-Écosse, en fait, a récemment adopté un projet de loi visant à déclarer la VPI comme une épidémie. Pourtant, le gouvernement de l'Ontario semble réticent à le faire officiellement.

Numéro de résolution : 56

Numéro de section locale : 9103

Le SCFP Ontario :

- Fera pression sur le gouvernement provincial pour qu'il soutienne le projet de loi 173, la Loi de 2024 sur l'épidémie de violence entre partenaires intimes, soutenu par un certain nombre de députés. Ce projet de loi s'attaque aux problèmes croissants que cette violence crée dans la province et qui ont causé un certain nombre de décès inutiles.

Parce que :

- Le projet de loi 173 mettra en lumière les problèmes et abordera l'impact global sur la santé (y compris mentale) et, malheureusement, sur la mort. Cela permettra de sensibiliser davantage le public, de réduire la stigmatisation et de créer davantage de méthodes préventives.

Numéro de résolution : 57

Numéro de section locale : 2557

Le SCFP Ontario :

- Fera pression sur le gouvernement Ford pour obtenir un financement durable des soins à domicile afin de créer des emplois à temps plein et de garantir la sécurité de l'emploi dans ce secteur.

Parce que :

- Les préposés de soins à domicile occupent des emplois précaires, sans garantie d'heures de travail à temps plein ni de sécurité de l'emploi.
- De nombreux préposés de soins à domicile qualifiés quittent le secteur pour s'assurer la sécurité de l'emploi dans les maisons de retraite, les soins de longue durée (SLD) et les hôpitaux.
- La pénurie de préposés de soins à domicile dans les soins à domicile est la plus forte depuis la pandémie, en raison de l'absence de sécurité de l'emploi.

Numéro de résolution : 58

Numéro de section locale : 2557

Le SCFP Ontario :

- Fera pression sur le gouvernement pour que les ratios de personnel dans les soins de santé soient adaptés aux besoins des clients, des patients et des résidents en matière de soins holistiques.

Parce que :

- L'établissement de ratios de personnel empêcherait les employeurs de créer et d'exploiter des unités en sous-effectif.
- L'absence de tels ratios contribue au déclin de la santé mentale.

Numéro de résolution : 59

Numéro de section locale : 2557

Le SCFP Ontario :

- Fera pression sur le gouvernement de l'Ontario pour qu'il augmente le financement et qu'il fasse preuve de transparence dans l'affectation des fonds dans le secteur des soins de santé.

Parce que :

- Il est essentiel d'assurer un financement adéquat du personnel et de la formation
- Il est essentiel d'identifier les lacunes en matière de personnel qui contribuent à la surcharge de travail et à l'épuisement professionnel.

Numéro de résolution : 60

Numéro de section locale : Comité des travailleurs municipaux de l'Ontario

Le SCFP Ontario :

- Fera pression sur le gouvernement provincial et écrira une lettre au ministère des Transports, au NPD de l'Ontario et à l'Association des municipalités de l'Ontario pour demander un autre examen du Programme d'immatriculation d'utilisateur de véhicules utilitaires (IUVU) et de son inefficacité en ce qui concerne les municipalités.
- Organisera un webinaire pour comprendre le IUVU dans les communes, car les accidents de véhicules et la discipline sont un sujet de préoccupation majeur dans le secteur

Parce que :

- Les coûts élevés de l'assurance du parc automobile pour les municipalités détournent les fonds destinés aux travailleurs.
- Le système IUVU, dont la dernière révision remonte à 2013, ne prend pas correctement en compte les activités des flottes municipales. Le modèle établit un lien entre des distances de déplacement plus importantes et un risque de collision plus élevé, mais les municipalités sont toujours considérées comme présentant un risque plus élevé, même après ajustement du kilométrage.
- Cela conduit à des taux d'infraction disproportionnés par rapport aux transporteurs privés.
- Malgré cela, les municipalités sont confrontées à des mesures d'application différentes, ce qui limite la capacité du ministère à améliorer la sécurité.
- Le modèle d'intervention ne reflète pas les réalités des flottes municipales. Le ministère doit retirer les municipalités du programme IUVU et créer un meilleur système pour évaluer l'exposition aux collisions, améliorer les audits, les inspections et l'application de la loi.
- Un seuil ajusté pour les municipalités ferait baisser les taux d'infraction et réduirait les interventions inutiles du ministère des transports, garantissant ainsi un système plus équitable.

Numéro de résolution : 61

Numéro de section locale : Comité des travailleurs municipaux de l'Ontario

Le SCFP Ontario :

- Collaborera avec les travailleurs municipaux de l'Ontario (TMO) pour créer une campagne sur l'importance des élections municipales et scolaires et organisera deux journées de formation en personne, l'une avant le Conseil des syndicats des conseils scolaires de l'Ontario et l'autre avant la conférence des TMO.

Parce que :

- Les élections nous donnent l'occasion de choisir nos propres patrons.
- Le gouvernement Ford continue de s'immiscer dans la gouvernance municipale et a donné plus de pouvoirs aux maires, ce qui, dans certains cas, peut avoir des répercussions négatives directes sur les membres.

Numéro de résolution : 62

Numéro de section locale : Comité du triangle rose du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

- Développera une formation anti-oppression et anti-racisme pour les sections locales et les conseils exécutifs locaux, qui traite de la manière de reconnaître et de démanteler le chevauchement intersectionnel du racisme, de l'homophobie, de la transphobie, du sexisme, du capacitisme et des formes de harcèlement qui en résultent au sein de la section locale et sur le lieu de travail.

Parce que :

- Les formations actuellement offertes par le SCFP Ontario présentent des lacunes qui ne permettent pas d'aborder pleinement la réalité de l'oppression et du racisme qui persistent au sein des sections locales, des conseils exécutifs locaux et des lieux de travail.
- Les conseils exécutifs locaux ne sont pas totalement préparés à gérer les oppressions et le racisme.
- Il faut mieux faire connaître les manifestations de l'oppression et du racisme sous forme de harcèlement, y compris le harcèlement psychologique, émotionnel et financier, qui est difficile à reconnaître.
- Cette formation peut créer une culture locale de lutte contre l'oppression et le racisme que les conseils d'administration peuvent amener avec eux lors des négociations et contribuer à créer un langage fort en matière d'équité.

Numéro de résolution : 63

Numéro de section locale : 4600

Le SCFP Ontario :

- Développera des ressources et mettre en œuvre une campagne pour appeler les établissements d'enseignement supérieur du secteur au sens large à faire preuve de transparence sur les réductions d'emplois et de programmes à venir, et à se montrer plus ouverts face aux demandes de la loi sur l'accès l'information et la protection de la vie privée (FIPPA) en révélant des informations sur la manière dont les fonds sont alloués entre le budget de fonctionnement et les autres budgets
- Demandra aux établissements d'enseignement supérieur du secteur élargi de s'attaquer à la baisse de la qualité de l'enseignement postsecondaire et à l'impact potentiel sur les étudiants de l'Ontario de la suppression de postes syndicaux.
- Appellera les établissements d'enseignement supérieur du secteur élargi à protéger les emplois syndicaux de qualité par le biais de la sécurité de l'emploi et de la protection des salaires.

Parce que :

- Les établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario traversent actuellement une crise financière qui a conduit plusieurs d'entre eux à procéder à des suppressions d'emplois et de programmes.
- Le PC de l'Ontario a créé cette crise financière, exacerbée par les mesures du gouvernement fédéral et la mauvaise gestion au niveau administratif, et a clairement indiqué qu'il n'avait pas l'intention de la résoudre.
- L'éducation est un droit qui est actuellement attaqué par ces mesures d'austérité. Les étudiants et les travailleurs de l'Ontario méritent une éducation postsecondaire de qualité, de bons emplois syndiqués et la stabilité.

Numéro de résolution : 64

Numéro de section locale : Conseil des syndicats hospitaliers de l'Ontario/ SCFP

Le SCFP Ontario :

- Mobilisera les membres du SCFP pour soutenir la campagne de la Coalition de la santé de l'Ontario/Conseil des syndicats d'hôpitaux de l'Ontario/SCFP contre la privatisation des services hospitaliers, alors que sous le gouvernement Ford :
 - Les patients en réadaptation, en convalescence et les autres patients sont retirés des établissements de soins aigus et transférés dans des établissements privés ou administrés, comme Greystone à Ottawa.
 - On déplace les opérations chirurgicales, les diagnostics et les procédures vers des hôpitaux privés et des établissements de santé indépendants.

Parce que

- Les études montrent des taux de mortalité plus élevés de 2 % pour les hôpitaux privés et de 8 % pour les cliniques privées, ainsi que des coûts nettement plus élevés.
- Les hôpitaux et cliniques privés augmentent les temps d'attente dans les hôpitaux publics en s'appropriant les opérations les plus faciles à réaliser et en laissant au système public les opérations les plus complexes.
- Les hôpitaux privés se vident du personnel du système public, ce qui détériore l'accès et la qualité, et allonge les temps d'attente.

Numéro de résolution : 65

Numéro de section locale : Conseil des syndicats hospitaliers de l'Ontario/ SCFP

Le SCFP Ontario :

- Renforcera son soutien à la Coalition ontarienne de la santé (OHC ou COS)

Parce que

- La OHC/COS réunit des centaines de groupes communautaires et syndicaux pour défendre et étendre les soins de santé universels, complets, accessibles et fournis par l'État.
- Les coalitions communautaires et syndicales sont un moyen essentiel pour les travailleurs d'étendre leurs alliances et leur pouvoir.
- Nous partageons tellement d'intérêts communs avec nos alliés communautaires.
- Depuis des décennies, la OHC/COS nous aide à stopper la privatisation de milliers d'emplois dans le secteur de la santé, à obtenir un meilleur financement et de meilleures normes en matière de personnel.
- Surtout parce que le gouvernement Ford accélère la privatisation de toutes sortes de services de santé tout en réduisant la qualité des services de santé publics.

Numéro de résolution : 66

Numéros de sections locales : 2191, 4705

Le SCFP Ontario :

- Poursuivra la défense et la sensibilisation à la campagne « Augmentez les taux » et continuer à être des membres actifs de la coalition
 - la coordination avec les parties prenantes, les membres de la communauté et les organisations
 - l'augmentation du financement et du soutien du programme Ontario au travail (OT) et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH).

Parce que :

- Trop de personnes ont été condamnées à la pauvreté par la loi et y sont maintenues par des obstacles systémiques et permanents.
- La grande pauvreté est omniprésente et touche à la fois les individus et les communautés.
- La force de nos communautés se reflète dans la manière dont les membres les plus vulnérables sont soutenus.
- Il s'agit de restaurer la dignité et d'investir dans de bons services publics, en soutenant des citoyens et des communautés en bonne santé.

Numéro de résolution : 67

Numéros de sections locales : 2191, 4705

Le SCFP Ontario :

- Soutiendra la Coalition ontarienne pour les droits des sans-abri (OCRHP) afin de sensibiliser à l'impact de la clause dérogatoire pour forcer les personnes à quitter les campements sans solution de rechange raisonnable et solidaire.

Parce que :

- Le logement est un droit humain fondamental, et la corrélation entre les mesures d'austérité et la grande pauvreté a un impact sur la conception et la fourniture de services publics de qualité.
- L'utilisation de la clause dérogatoire à l'encontre des campements ne disposant pas d'options de logement sûres, abordables et durables constitue une violation des droits de l'homme des personnes vivant dans des campements.
- Le soutien à une approche privilégiant le logement respecte les droits de l'homme des Ontariens non logés.

Numéro de résolution : 68

Numéros de sections locales : 1281, 1943, Comité des femmes du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

- Travaillera avec la Fédération du travail de l'Ontario et d'autres groupes syndicaux alliés pour modifier la loi sur la santé et la sécurité au travail afin de tenir compte des deux points suivants :
 - L'exercice de la force, les tentatives d'exercice de la force ou les menaces de recours à la force physique à l'encontre d'un travailleur, susceptibles de causer des dommages psychologiques, sont couverts par la définition de la violence au travail.
 - Tous les incidents d'agression sexuelle à l'encontre d'un travailleur seront reconnus et traités comme des violences sur le lieu de travail.

Parce que :

- Les lésions psychologiques au travail peuvent être évitées. Les actes sexuels non désirés à l'encontre d'un travailleur ne font pas partie de son travail et ne doivent jamais être tolérés.
- Les actes de violence sur le lieu de travail, les agressions sexuelles et les blessures psychologiques peuvent avoir des répercussions potentiellement durables et dévastatrices pour les travailleurs

Numéro de résolution : 69

Numéro de section locale : Comité du triangle rose du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

- Travaillera avec le NPD de l'Ontario pour introduire un projet de loi dans la législature de l'Ontario afin de combler les lacunes du régime d'assurance maladie de l'Ontario (RAMO) en matière de soins tenant compte de l'égalité des sexes.

Parce que :

- Le RAMO ne couvre que les procédures axées sur les personnes en transition de femme à homme ou d'homme à femme, à l'exclusion de toutes les autres identités de genre non binaires.
- L'accès à des soins de santé de qualité est contrôlé par de multiples prestataires de soins de santé difficiles d'accès, y compris un médecin de famille et un psychologue qui peuvent arbitrairement refuser de soigner les patients transgenres.
- Les soins d'affirmation du genre ne se limitent pas à l'accès aux hormones et aux interventions chirurgicales, que le RAMO ne reconnaît pas.

Numéro de résolution : 70

Sections locales : 1559, Comité des travailleurs et travailleuses municipaux de l'Ontario

Le SCFP Ontario :

- Enverra une lettre à l'Association des municipalités de l'Ontario (AMO) et à l'Association des municipalités rurales de l'Ontario (AMRO) pour leur demander de plaider ou de plaider conjointement avec le SCFP pour que le financement de la santé publique soit assuré uniquement par la province afin d'alléger le fardeau qui pèse sur les municipalités.

Parce que :

- La santé publique est sous-financée depuis des décennies, ce qui a entraîné la réduction de services communautaires importants et la suppression d'emplois dans le domaine de la santé publique.
- Les municipalités diffèrent dans leur capacité à soutenir la santé publique, ce qui se traduit par une variabilité des services offerts par les unités de santé publique.
- L'incitation financière associée aux fusions volontaires d'unités de santé aboutira à une entité de santé publique plus grande avec les mêmes déficits de financement.
- Les municipalités ont été chargées de financer la santé publique à hauteur de 25 % à 35 % dans certains cas, ce qui représente une charge financière pour la municipalité.
- Dans les autres provinces canadiennes, la santé publique est financée par le gouvernement provincial.

Numéro de résolution : 71

Numéro de section locale : 2191

Le SCFP Ontario :

- Établira, rétablira et entretiendra des relations avec les partenaires communautaires, les syndicats et les associations professionnelles, afin de mieux défendre les droits des travailleurs et la mobilisation autour d'intérêts communs, et de protéger les services publics essentiels.
- Y compris, mais sans s'y limiter, l'Association des services sociaux des municipalités de l'Ontario (OMSSA), l'Association des municipalités de l'Ontario (AMO), la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et l'Association des prestataires de services du Nord de l'Ontario (NOSDA).

Parce que :

- Les relations et les connexions sont essentielles au développement du pouvoir collectif.
- La mobilisation autour de préoccupations communes renforce la solidarité et le soutien de la communauté.
- L'organisation autour des services publics essentiels est un objectif clé pour les syndicats, car elle permet de réinvestir dans la construction de localités et de communautés plus fortes.

Numéro de résolution : 72

Numéro de section locale : 6364

Le SCFP Ontario :

- Collaborera avec des alliés, y compris les coalitions compétentes en matière de politique des drogues et les personnes ayant une expérience vécue, pour faire pression sur tous les niveaux de gouvernement afin de mettre fin à la crise des drogues toxiques en fournissant un approvisionnement sûr en drogues aux personnes qui en consomment.
- Plaidera pour l'inclusion des services de traitement dans le cadre des soins de santé universels, conformément aux cinq principes fondamentaux de la loi canadienne sur la santé, à savoir des soins de santé administrés par l'État, complets, universels, transférables et accessibles.
- Continuera à informer les membres/communautés sur la crise des drogues toxiques et sur les raisons pour lesquelles la fourniture d'un approvisionnement sûr est un moyen approprié de sauver des vies.
- Fera pression sur tous les niveaux de gouvernement pour obtenir davantage de ressources pour le traitement public des addictions et l'augmentation des services de soutien, y compris les services publics de conseil, et les thérapies de remplacement publiques, y compris l'approvisionnement sûr.

Parce que

- La crise des drogues toxiques est une épidémie au Canada.
- Plus de 5 626 personnes sont décédées à la suite de décès dus à des drogues toxiques en 2024, et près de 51 000 personnes sont décédées à la suite de décès dus à des drogues toxiques, tels qu'ils ont été rapportés entre janvier 2016 et septembre 2024.
- Personne ne choisit de mourir à cause de la toxicité des médicaments.
- Soutenir et maintenir des relations saines et non moralisatrices avec les personnes qui consomment des drogues permet à un plus grand nombre de personnes de demander de l'aide et d'adopter diverses stratégies de rétablissement.

Numéro de résolution : 73

Numéro de section locale : 250

Le SCFP Ontario :

- Sensibilisera les membres aux effets négatifs de l'intelligence artificielle (IA) sur notre lieu de travail et à l'avenir de nos emplois.
- Veillera à ce que chaque conférence comporte une section consacrée à l'intelligence artificielle et promouvoir la ressource nationale du SCFP : Comprendre l'intelligence artificielle : Un guide pour les membres du SCFP, et d'autres ressources pertinentes.
- Recueillira les déclarations d'impact des membres et créer des vidéos pour entendre directement le point de vue des membres.

Parce que :

- L'IA nous concerne tous et pourrait supprimer des emplois dans tout le pays si rien n'est fait.
- L'IA et les autres innovations numériques peuvent avoir des conséquences néfastes sur la qualité du travail et les droits des travailleurs.
- Ces technologies peuvent permettre la surveillance, faciliter des décisions d'embauche et de licenciement injustes, accélérer le rythme de travail et exposer les travailleurs à de nouveaux risques professionnels.
- Certains systèmes d'IA se sont également révélés discriminatoires à l'égard de groupes méritant l'équité, mettant en danger les femmes, les autochtones, les Noirs, les travailleurs racialisés, les travailleurs précaires et les travailleurs migrants.

Numéro de résolution : 74

Numéro de section locale : Comité de justice climatique du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

- Demandra au SCFP National d'élaborer et de réviser un cours sur les changements climatiques et la résilience au climat en milieu de travail, dont les sujets incluraient les transitions justes, les pensions, la santé et la sécurité, etc. et que ce cours soit offert dans les écoles du SCFP Ontario.
- Encouragera l'élaboration et l'examen de cet atelier en collaboration avec le Comité de justice climatique du SCFP Ontario.

Parce que :

- Le pouvoir transformateur de l'éducation sous-tend les autres principes, ce qui rend leur adoption réussie plus susceptible d'acculturer une conscience plus profonde des droits de l'homme et de la justice climatique qu'elle ne l'est actuellement.
- stabilisation du climat et la transition juste nécessiteront des changements radicaux dans les modes de vie, les comportements et l'éducation.
- Ce cours a le pouvoir de doter les générations futures des compétences et des connaissances dont elles auront besoin pour prospérer et survivre.

Numéro de résolution : 75

Numéro de section locale : 4148

Le SCFP Ontario :

- Augmentera le nombre d'offres de formation syndicale approfondie accessibles aux membres du Nord en ajoutant deux (2) écoles de fin de semaine du SCFP Ontario dans le Nord de l'Ontario.
- Fera pression sur le SCFP National pour qu'il augmente les offres de formation syndicale approfondie pour les sections locales du Nord dans tout le pays.

Parce que :

- De nombreuses petites sections locales n'ont pas les revenus nécessaires pour envoyer des membres dans la région du Grand Toronto. Le fait d'avoir des écoles du SCFP dédiées aux communautés du Nord permettra aux sections locales du Nord de la province d'avoir un accès équitable aux possibilités d'éducation. Si une rotation des écoles dans les communautés du Nord est réalisée, cela augmentera les capacités et la fonctionnalité des sections locales du Nord au fil du temps.

Numéro de résolution : 76

Numéros de sections locales : 250, 4156, 4207, 9102

Le SCFP Ontario :

- Créera une campagne de promotion des conseils du SCFP
- Organisera deux réunions par an avec les présidents des conseils.
- Identifiera les conseils du SCFP qui ne sont pas actifs et les encourager à redémarrer

Parce que :

- Les conseils du SCFP offrent un espace où les membres de différents secteurs, sections locales et classifications d'emploi se réunissent pour discuter des problèmes des travailleurs.
- Les conseils du SCFP peuvent promouvoir et soutenir le travail des comités du SCFP Ontario.
- Cela renforce la voix du SCFP au sein de la communauté
- Cela facilite la communication et crée un espace de mentorat et d'entraide entre les cadres et les membres du SCFP.

Numéro de résolution : 77

Numéros de sections locales : Comité des travailleurs municipaux de l'Ontario, 2191, 4705

Le SCFP Ontario :

- Créera et mettra en œuvre une campagne avec des alliés syndicaux et communautaires par le biais de l'action politique et du lobbying pour réviser la modernisation de l'aide sociale, afin de :
 - Réaliser l'annulation de l'accueil centralisé (CI) et des services intégrés pour l'emploi (IES),
 - renverser la privatisation des services d'emploi dans de nombreuses régions de l'Ontario, y compris WCG, une société australienne appartenant à des intérêts américains, et
 - renverser les coupes dans les soutiens à la participation des clients dans le cadre de la campagne « Augmentez les taux ».

Parce que

- Les gestionnaires de services municipaux consolidés (GSMR), les conseils d'administration des services sociaux de district (CADSS) et les municipalités, ainsi que les membres du SCFP, fournissent des services publics et des aides de grande qualité grâce à une connaissance approfondie des ressources et des besoins de la communauté.
- Les plans de modernisation de l'aide sociale nuisent systématiquement aux personnes et aux familles vulnérables en raison d'un sous-financement chronique et de la suppression de services publics de qualité qui en découle.
- Les mesures d'austérité continuent d'aggraver les crises de personnel, les charges de travail ingérables, les problèmes de santé et de sécurité et les effets de l'épuisement professionnel et des traumatismes. Le WCG, sa société mère APM, une entreprise privée de services d'emploi et de soins de santé, rachetée par la société américaine de capital-investissement Madison Dearborn Partners (MDP), représentent une menace de privatisation des services publics qui s'installe rapidement.

Numéro de résolution : 78

Numéro de section locale : Comité de défense des travailleurs accidentés du SCFP Ontario

Le SCFP Ontario :

- Contribuera à l'élaboration et au soutien d'une campagne visant à s'assurer que tous les travailleurs de l'Ontario comprennent l'importance de remplir tous les documents liés à un risque ou à une blessure sur le lieu de travail. Cette campagne devra également porter sur l'éducation et l'importance de remplir des rapports sur les dangers, les quasi-accidents et les incidents, y compris les rapports sur les blessures à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT).

Parce que :

- Les incidents, les accidents, les expositions et les accidents évités de justesse ne sont pas suffisamment signalés. Les membres ne sont pas conscients de l'importance de remplir et d'archiver les rapports. La déclaration de tous les incidents au travail est essentielle pour garantir les prestations de la CSPAAT en cas d'impact futur d'une blessure.
- Les membres ont besoin d'aide et de soutien pour remplir les documents essentiels à la gestion de la CSPAAT.

Numéro de résolution : 79

Numéro de section locale : 1750

Le SCFP Ontario :

- Soutiendra activement une campagne provinciale visant à améliorer considérablement le financement de toutes les associations de santé et de sécurité.

Parce que :

- Au cours des dix dernières années, le gouvernement de l'Ontario a réduit de 17 % le financement des six associations de santé et de sécurité qui dispensent des formations en matière de santé et de sécurité et mènent des recherches cruciales.
- Une augmentation notable des taux d'accidents avec arrêt de travail a été observée dans les secteurs de l'automobile, des procédés chimiques, de l'éducation, de l'électricité, des soins de santé, de la fabrication, du secteur municipal, des métaux de première fusion, de la pâte à papier et du papier, et des services.
- Selon une étude de l'Institut pour le travail et la santé, pour chaque dollar consacré à la santé et à la sécurité, les gains financiers se situent entre 1,24 et 2,14 dollars.
- Un financement plus important de la formation en matière de santé et de sécurité est nécessaire pour prévenir les blessures et les maladies.

Numéro de résolution : 80

Numéro de section locale : 1281

Le SCFP Ontario :

- Soutiendra une campagne visant à utiliser la nationalisation des entreprises comme une menace crédible et forte contre la réduction ou la suppression d'emplois du Canada vers les États-Unis.

Parce que :

- Le gouvernement américain de M. Trump tente de déplacer les emplois et les industries vers les États-Unis, alors que l'Ontario et le Canada ont besoin d'industries, de services et d'emplois.
- Nombre de nos entreprises à but lucratif sont alignées ou contrôlées par les États-Unis et répondront aux pressions du gouvernement américain
- L'Ontario et le Canada ont besoin d'une menace crédible et forte pour faire plier Trump et les entreprises américaines.

Numéro de résolution : 81

Numéro de section locale : 3903

Le SCFP Ontario :

- Rejettera l'inclusion des forces de sécurité de l'État - tant civiles que non civiles - dans le mouvement syndical canadien, y compris, mais sans s'y limiter, la Gendarmerie royale du Canada.
- Cessera d'allouer des ressources à la syndicalisation des forces de sécurité de l'État, que ce soit actuellement ou à l'avenir.
- Travaillera à renforcer la confiance dans le SCFP Ontario en soutenant les personnes touchées par la violence policière/étatique et les mouvements créés pour y remédier.
- Parrainera une résolution nationale du SCFP appuyant ce qui précède et soutenir les efforts de la Fédération du travail de l'Ontario et du Congrès du travail du Canada en ce sens.
- Publiera une lettre décrivant cette position comme une valeur importante pour le SCFP Ontario et le mouvement syndical canadien

Parce que :

- La syndicalisation des forces de sécurité de l'État est en contradiction avec les positions déclarées du SCFP sur les anciens projets de loi C-51 (2015) et C-59 (2018).
- Les forces de sécurité de l'État peuvent être utilisées pour réprimer les travailleurs en grève.
- Les forces de sécurité de l'État ont surveillé et réprimé des mouvements de justice sociale auxquels participaient des membres du SCFP, notamment en surveillant des militants autochtones et syndicaux dans le cadre du projet SITKA.
- Les forces de sécurité de l'État répriment les mouvements sociaux que le SCFP Ontario soutient (par exemple, le sommet du G20 à Toronto, Black Lives Matter, Solidarité avec la Palestine).

Numéro de résolution : 82

Numéros de sections locales : 4207, 4156, 9102

Le SCFP Ontario :

- Se concentrera sur le maintien et la mise à jour de la liste principale de contacts des membres deux fois par an.
- Collaborera avec les comités du SCFP Ontario pour mettre à jour la liste principale des contacts.

Parce que :

- Le SCFP Ontario compte plus de 290 000 membres et la mobilisation est la clé du succès des campagnes.
- L'engagement est nécessaire pour lutter contre la privatisation et la pénurie d'emplois.
- Les membres ne sont pas informés des actions, des événements et des campagnes et manquent des occasions clés de s'engager.
- Les membres de la commission et les bénévoles ont pris connaissance des commentaires concernant la liste principale de contacts et des mesures doivent être prises pour la mettre à jour.
- Les systèmes d'appel automatisés s'adressent à des personnes qui ne sont pas membres du SCFP ou qui sont décédées, ce qui constitue un gaspillage d'argent.

Numéro de résolution : 83

Numéro de section locale : Conseil exécutif du SCFP de l'Ontario

Le SCFP Ontario :

- Réinitialisera une campagne fiscale pour exiger que les riches et les entreprises paient leur juste part d'impôts afin de collecter l'argent dont nous avons besoin pour financer les services dont nous bénéficions tous.
- Plaidera en faveur d'un cadre fiscal qui impose des contributions équitables aux entreprises et aux couches aisées de la société, en veillant à ce qu'elles s'acquittent de leurs obligations en matière de soutien aux services publics et au bien-être de la société.
- Appellera à la mise en œuvre d'un impôt sur la fortune ciblant ceux qui ont accumulé des richesses importantes.

Parce que :

- L'une des premières mesures prises par le nouveau Premier ministre a été d'annuler l'augmentation proposée de l'impôt sur les plus-values.
- Alors que le NPD propose actuellement d'utiliser la fiscalité comme moyen d'augmenter les recettes, tous les autres partis proposent des réductions d'impôts qui entraîneront une diminution de la contribution des riches et des entreprises à notre assiette fiscale.
- L'un des principaux arguments utilisés par la droite pour défaire les services publics est celui des déficits, qui sont souvent fabriqués et peuvent être facilement corrigés par la mise en œuvre d'un modèle fiscal équitable.

Numéro de résolution : 84

Section locale : 6364

Le SCFP Ontario :

- Fera pression sur le SCFP National pour qu'il mène une campagne active en faveur de normes nationales adéquates, financées par le gouvernement fédéral et légiférées, pour les soins de longue durée et les soins à domicile.

Parce que :

- COVID-19 a mis en évidence un système de soins de longue durée fragmenté et fortement privatisé, avec des écarts importants en termes de salaires, d'avantages sociaux et de conditions de travail et de soins.
- Malgré la promesse de légiférer sur des normes nationales, le gouvernement fédéral a soutenu des normes volontaires pour les soins de longue durée.
- Le personnel des établissements de soins de longue durée, les résidents et leurs familles ont besoin de normes de qualité fermes auxquelles les prestataires peuvent être tenus de se conformer.
- Nos documents, y compris le rapport « Les soins résidentiels de longue durée au Canada : Notre vision pour de meilleurs soins aux personnes âgées » (2009) doivent être mis à jour afin que nous puissions mener une campagne plus efficace.

Numéro de résolution : 85

Numéro de section locale : 1559, Comité des travailleurs municipaux de l'Ontario

Le SCFP Ontario :

- Apportera un soutien continu à la campagne de santé publique « Parce que la santé publique est importante » en allouant des ressources pour les opérations de souscription et d'autres besoins de la campagne ou du comité.

Parce que :

- Les travailleurs de la santé publique constituent une main-d'œuvre diversifiée et toutes les classifications sont importantes pour la santé publique dans son ensemble.
- La campagne met en lumière le rôle essentiel que jouent les professionnels de la santé publique dans la prévention des maladies et la promotion du bien-être, en veillant à l'amélioration des politiques et des ressources afin d'améliorer les résultats en matière de santé communautaire de manière rentable.
- Pour assurer la viabilité du système de santé publique, il est nécessaire d'augmenter les investissements au niveau provincial.
- Pour y parvenir, il faut que les membres de nos syndicats, les communautés et les gouvernements prennent conscience du rôle essentiel de la santé publique et de son impact positif sur le système de soins de santé.
- Les ressources seront affectées à la poursuite des objectifs suivants de la campagne :
 - Accroître la sensibilisation à la santé publique au sein du SCFP, de la communauté au sens large et du gouvernement
 - Plaider en faveur d'un financement accru de la part du gouvernement provincial
 - Préserver les emplois existants dans le secteur de la santé publique, éviter les licenciements à l'avenir et veiller à ce que les salaires suivent l'augmentation du coût de la vie.

Numéro de résolution : 86

Numéro de section locale : 9229

Le SCFP Ontario :

- Continuera à soutenir et à étendre une campagne provinciale de sensibilisation au problème croissant de la violence au travail dans le secteur de l'éducation et sur tous les lieux de travail du secteur public
- Travaillera avec les syndicats sectoriels et leurs alliés pour faire pression en faveur d'une application plus stricte, d'une responsabilisation des employeurs et de mesures préventives sur tous les lieux de travail où la violence augmente.

Parce que :

- La violence sur le lieu de travail n'est plus isolée - elle est répandue et en augmentation dans les services publics, les travailleurs de l'éducation affichant des taux parmi les plus élevés.
- Une campagne renouvelée contribuera à sensibiliser le public, à soutenir les changements législatifs et à protéger la santé mentale et physique des travailleurs dans tous les secteurs.

Numéro de résolution : 87

Numéro de section locale : 132

Le SCFP Ontario :

- Organisera un rassemblement et aidez les travailleurs de soutien personnel (PSSP) à aborder la « Loi sur les soins de longue durée ».
- Fera pression sur le gouvernement provincial pour qu'il apporte les modifications nécessaires à la loi afin de faire respecter les ratios résidents/personnel pour une charge de travail sûre.
- Fera pression sur le gouvernement provincial pour qu'il contribue à corriger la procédure disciplinaire de l'Autorité de surveillance des prestataires de soins de santé et de soins de soutien.

Parce que :

- Elle est discriminatoire à l'égard des PSSP qui travaillent depuis des années avec une certification obtenue avant juillet 2014, qui ont été jugés suffisamment aptes à travailler par COVID et qui continuent à travailler, mais qui, à partir du 1er décembre 2027, ne seront plus considérés comme qualifiés pour travailler en tant que PSSP.
- Les travailleurs du secteur public sont dignes et qualifiés pour effectuer le travail.

Numéro de résolution : 88

Numéro de section locale : Conseil des syndicats hospitaliers de l'Ontario/ SCFP

Le SCFP Ontario :

- Luttera pour augmenter la capacité des soins de longue durée (SLD)

Parce que

- Notre société vieillit et la population âgée de plus de 75 ans augmente très rapidement.
- Pendant des décennies, les gouvernements successifs n'ont pas réussi à augmenter la capacité des établissements de SLD malgré l'augmentation du nombre de personnes âgées en Ontario.
- La liste d'attente pour un lit de SLD est passée à plus de 40 000 personnes
- En 2011, il y avait 90 lits pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus et il n'y en a plus que 61 aujourd'hui.
- Le gouvernement PC de Ford avait promis d'ajouter 15 000 lits de SLD supplémentaires d'ici 2023 et 30 000 lits de SLD supplémentaires d'ici 2028, mais le gouvernement Ford n'a absolument pas réussi à atteindre cet objectif et n'a ajouté que 2 385 lits d'ici l'automne 2024.
- Le gouvernement a adopté une loi qui oblige les patients à quitter les hôpitaux et à s'inscrire dans des établissements de soins de longue durée, en raison de la réticence du gouvernement Ford à augmenter les capacités hospitalières.

Numéro de résolution : 89

Numéro de section locale : Conseil des syndicats hospitaliers de l'Ontario/ SCFP

Le SCFP Ontario :

- Luttera pour modifier la nouvelle Autorité de surveillance des prestataires de soins de santé et de soutien (OSFSSS), en collaboration avec le Comité de coordination des travailleurs de la santé et le Conseil des syndicats hospitaliers de l'Ontario/ SCFP.

Parce que

- L'OSFSSS réglementera les travailleurs de soutien personnel (PSSP), la plus grande classification du SCFP, sans règles appropriées et sans respect pour les PSW.
- L'OSFSSS pourrait être utilisé pour superviser d'autres professions de santé à l'avenir.
- L'OSFSSS ne prévoit pas d'autorégulation pour les PSSP, contrairement à d'autres professions.
- Les travailleurs du secteur public devront assumer des coûts importants pour la OSFSSS.
- Bien que le gouvernement n'exige pas actuellement que les PSSP cotisent et s'affilient à la OSFSSS, les employeurs pourraient l'exiger à l'avenir.
- Les règles relatives aux grands-parents (pour ceux qui ont été formés selon des critères d'éducation différents de ceux qui existent aujourd'hui) restent vagues et pourraient exclure certains PSSP de longue date.
- Plus important encore, aucune règle claire n'a encore été établie en ce qui concerne le respect des procédures par les personnes faisant l'objet d'une enquête pour manquement présumé à l'éthique.

Numéro de résolution : 90

Numéro de section locale : Conseil des syndicats hospitaliers de l'Ontario/SCFP

Le SCFP Ontario :

- Mobilisera les membres du SCFP pour soutenir le Comité de coordination des travailleurs de la santé et la campagne du Conseil des syndicats hospitaliers de l'Ontario-SCFP afin de pousser le gouvernement provincial à :
 - Passer beaucoup plus rapidement à 4 heures de soins dans les soins de longue durée
 - Commencer à convertir les établissements de soins de longue durée à but lucratif en établissements à but non lucratif.

Parce que

- 4 000 personnes âgées sont décédées dans des établissements de soins de longue durée pendant la pandémie de COVID, souvent de déshydratation, de malnutrition et dans des conditions déplorables qui ont été révélées par les forces armées canadiennes - soit plus que dans tout autre pays à l'économie développée.
- Les $\frac{3}{4}$ des personnes décédées l'ont été dans des établissements à but lucratif.
- Le taux de mortalité de 5,7 % dans les foyers à but lucratif contraste avec celui de 2,8 % dans les foyers à but non lucratif et de 1,4 % dans les foyers municipaux, ce qui est directement lié à des niveaux de personnel plus élevés.
- Nous pouvons nous permettre de passer à une norme de soins plus élevée et nous devrions le faire immédiatement pour le bien de ces personnes âgées
- Il est possible de convertir des établissements à but lucratif en établissements à but non lucratif, en reprenant tous les travailleurs et en garantissant une qualité de vie bien meilleure à ces personnes âgées.

AMENDEMENTS À LA CONSTITUTION

Amendements Constitutionnels	CA No
Article 8 (e) 1	CA1
Article 4 (h) 1 and 2	CA2
Article 10	CA3
Article 4 (d) 1 (a)	CA4
Article 9 (a) 3	CA5
Article 8 (e) 1	CA6
Article 4 (h) 1	CA7
Article 9 (e)	CA8
Article 8 (e) 3 (c)	CA9
Article 4 (f)	CA10

Amendements constitutionnels Numéro : **CA1**

Section locale : **Comité de la justice climatique du SCFP de l'Ontario**

Veillez identifier ici l'article, la section et la sous-section existants :

Article 8 (e) 1.

Veillez inclure l'article existant ici :

(e) 1. Le conseil d'administration nomme les comités permanents suivants et leurs présidents :

Comité de la Justice climatique	Quatre (4) membres du conseil d'administration, dont au moins deux (2) représentants sectoriels ou représentants du conseil des syndicats, un (1) membre du conseil autochtone, un (1) membre du comité pour la justice raciale et deux (2) membres extraordinaires (y compris des retraités) nommés par le conseil exécutif.
Comité du Fonds de défense	Un (1) membre, président et secrétaire-trésorier
Comité de l'éducation	Trois (3) membres et le président
Comité de la santé et de la sécurité	Un (1) membre nommé par chaque secteur, deux (2) membres élus lors de la conférence sur la santé et la sécurité/les travailleurs accidentés les années paires, et un (1) membre de liaison avec le conseil d'administration.
Comité des droits de la personne	Représentant(e) du conseil exécutif - travailleurs racialisés, représentant(e) du conseil exécutif - travailleurs autochtones, représentant(e) du conseil exécutif - triangle rose, représentant(e) du conseil exécutif - travailleurs ayant un handicap, représentant(e) du conseil exécutif - jeunes travailleurs et un (1) membre du comité de solidarité internationale.
Comité de défense des travailleurs blessés	Un (1) membre nommé par chaque secteur, deux (2) membres élus lors de la conférence sur la santé et la sécurité/les travailleurs blessés les années paires, et un (1) membre chargé de la liaison avec le conseil d'administration.

Comité des présidents sectoriels	Responsables exécutifs et représentants de chaque secteur au sein du conseil exécutif.
Comité des régimes de retraite	Deux (2) membres, le représentant provincial des retraités et le président
Comité des métiers	Un (1) membre du conseil exécutif, un (1) membre nommé par chaque secteur
Comité sur la violence au travail	Un (1) membre nommé par secteur

Veillez inclure ici les modifications proposées pour cet article :

(e) 1. Le conseil exécutif nomme les comités permanents suivants et leurs présidents :

Comité de la Justice climatique	Quatre (4) Trois (3) membres du Conseil exécutif, dont au moins deux (2) représentants de secteur ou représentants - Conseil des syndicats, un (1) membre du Conseil autochtone, un (1) membre du Comité de justice raciale, un (1) membre du Comité des jeunes travailleurs et deux (2) membres extraordinaires (y compris les retraités) nommés par le Conseil exécutif. Lors de la nomination des membres des comités, le Conseil exécutif tiendra compte de la représentation des francophones et de la diversité géographique, en particulier dans le Nord de l'Ontario.
Comité du Fonds de défense	Un (1) membre, président et secrétaire-trésorier
Comité de l'éducation	Trois (3) membres et le président
Comité de la santé et de la sécurité	Un (1) membre nommé par chaque secteur, deux (2) membres élus lors de la conférence sur la santé et la sécurité/les travailleurs accidentés les années paires, et un (1) membre de liaison avec le conseil d'administration.
Comité des droits de la personne	Représentant(e) du conseil exécutif - travailleurs racialisés, représentant(e) du conseil exécutif - travailleurs autochtones, représentant(e) du conseil exécutif - triangle rose, représentant(e) du conseil exécutif - travailleurs ayant un handicap, représentant(e) du conseil exécutif - jeunes travailleurs et un (1) membre du comité de solidarité internationale.
Comité de défense des travailleurs blessés	Un (1) membre nommé par chaque secteur, deux (2) membres élus lors de la conférence

	sur la santé et la sécurité/les travailleurs accidentés les années paires, et un (1) membre de liaison avec le conseil d'administration.
Comité des présidents sectoriels	Responsables exécutifs et représentants de chaque secteur au sein du conseil d'administration
Comité des pensions	Deux (2) membres, le représentant provincial des retraités et le président
Comité des métiers	Un (1) membre du conseil d'administration, un (1) membre désigné pour chaque secteur
Comité sur la violence au travail	Un (1) membre nommé par secteur

La justification ne doit pas dépasser deux cents (200) mots. Veuillez inclure la justification de l'amendement ci-dessous.

- Il est vital d'inclure les jeunes, leurs voix, leur passion et leurs idées dans la lutte pour la justice climatique. Les jeunes travailleurs sont notre prochaine génération de dirigeants syndicaux, de militants du progrès, de défenseurs de la terre et de gardiens de la planète. Veiller à ce que les jeunes travailleurs soient représentés au sein du Comité pour la justice climatique permettra d'améliorer le travail et d'impliquer une autre population de nos membres.
- Les impacts du changement climatique varient d'une région à l'autre de notre province. Le fait d'avoir des représentants régionaux nous aidera à comprendre les besoins de ces communautés et de ces travailleurs.

Numéro des amendements constitutionnels : **CA2**

Numéro de la section locale : **Conseil exécutif du SCFP de l'Ontario**

Veillez identifier ici l'article, la section et la sous-section existants :

Article 4. h. 1. et 2.

Veillez inclure l'article existant ici :

1. Résolutions

Toutes les résolutions devant être étudiées lors d'un congrès doivent être soumises par une section locale ou un conseil de district, ou par le conseil exécutif du SCFP Ontario, ou un comité de ce dernier, de façon à ce qu'elles parviennent au bureau du secrétaire-trésorier au plus tard quarante-huit (48) jours avant le congrès et ne doivent pas dépasser deux cents (200) mots au total. Toutes les résolutions doivent être soumises sous l'en-tête de l'affilié qui les soumet, et signées par le président et le secrétaire de cet affilié.

2. Amendements à la constitution

Tous les amendements constitutionnels devant être examinés lors d'un congrès doivent être soumis par une section locale ou un conseil de district, ou par le conseil exécutif du SCFP Ontario, ou un comité de ce dernier, de façon à ce qu'ils soient déposés au bureau du secrétaire-trésorier au plus tard quarante-huit (48) jours avant le congrès. Les amendements constitutionnels doivent être formatés de manière à inclure le libellé de l'article, de la section et de la sous-section existants, ainsi que les changements proposés à cet article. La justification ne doit pas dépasser deux cents (200) mots et doit être soumise sous l'en-tête de l'affilié qui la soumet, et signée par le président et le secrétaire de cet affilié.

Veillez inclure ici les modifications proposées pour cet article :

1. Résolutions

Toutes les résolutions devant être étudiées lors d'un congrès doivent être soumises par une section locale ou un conseil de district, ou par le conseil exécutif du SCFP Ontario, ou un comité de celui-ci, de façon à ce qu'elles soient déposées au bureau du secrétaire-trésorier au plus tard ~~quarante-huit (48)~~ **cinquante-cinq (55)** jours avant le congrès et ne doivent pas dépasser deux cents (200) mots au total. Toutes les résolutions doivent être présentées sur le papier à en-tête de l'affilié qui les soumet et signées par le président et le secrétaire de cet affilié.

2. Amendements à la constitution

Tous les amendements constitutionnels devant être examinés lors d'un congrès doivent être soumis par une section locale ou un conseil de district, ou par le conseil exécutif du SCFP Ontario, ou un comité de celui-ci, de façon à ce qu'ils soient déposés au bureau du secrétaire-trésorier au plus tard ~~quarante-huit (48)~~ **cinquante-cinq (55)** jours avant la tenue du congrès. Les amendements constitutionnels doivent être présentés de manière

à inclure le libellé de l'article, de la section et de la sous-section existants, ainsi que les changements proposés à l'article en question. La justification ne doit pas dépasser deux cents (200) mots et doit être soumise sous l'en-tête de l'affilié qui la soumet, et signée par le président et le secrétaire de cet affilié.

La justification ne doit pas dépasser deux cents (200) mots. Veuillez inclure la justification de l'amendement ci-dessous.

Le délai entre la date limite de réception des résolutions et la date limite de publication des résolutions sur le site web est extrêmement court et constitue chaque année un défi pour le personnel et les membres du comité des résolutions. Ce changement permet de gagner une semaine.

Amendements constitutionnels Numéro : **CA3**

Numéro de la section locale : **Conseil exécutif du SCFP de l'Ontario et section locale 2998 du SCFP**

Veillez identifier ici l'article, la section et la sous-section existants :

Article 10

Veillez inclure l'article existant ici :

- (a) Le SCFP Ontario s'efforcera de publier OURSPACE au moins une fois par trimestre.
- (b) Le rédacteur en chef de OURSPACE sera le secrétaire-trésorier qui aura le pouvoir d'éditer, à condition que cela ne soit pas en conflit ou contraire à la Constitution du SCFP Ontario ou à ses politiques.
- (c) La déclaration suivante sera imprimée dans chaque numéro : « OURSPACE est publié par le Syndicat canadien de la fonction publique, division de l'Ontario. Les opinions exprimées ici ne sont pas nécessairement celles du Syndicat canadien, du SCFP Ontario ou de l'un de ses membres. Toute correspondance doit être adressée à l'éditeur, 80 Commerce Valley Dr. E., Suite 1, Markham, Ontario L3T 0B2 ».

Veillez inclure ici les modifications proposées pour cet article :

- ~~(a) Le SCFP Ontario s'efforcera de publier OURSPACE au moins une fois par trimestre.~~
- ~~(b) Le rédacteur en chef de OURSPACE sera le secrétaire-trésorier qui aura le pouvoir d'éditer, à condition que cela ne soit pas en conflit ou contraire à la Constitution du SCFP Ontario ou à ses politiques.~~
- ~~(c) La déclaration suivante sera imprimée dans chaque numéro : « OURSPACE est publié par le Syndicat canadien de la fonction publique, division de l'Ontario. Les opinions exprimées ici ne sont pas nécessairement celles du Syndicat canadien, du SCFP Ontario ou de l'un de ses membres. Toute correspondance doit être adressée à l'éditeur, 80 Commerce Valley Dr. E., Suite 1, Markham, Ontario L3T 0B2 ».~~

Le SCFP Ontario s'efforcera de publier un bulletin trimestriel qui sera distribué aux sections locales affiliées et affiché sur le site Web du SCFP Ontario.

La justification ne doit pas dépasser deux cents (200) mots. Veillez inclure la justification de l'amendement ci-dessous.

Une mise à jour générale de cet article est nécessaire pour refléter la pratique actuelle.

Amendements constitutionnels Numéro : **CA4**

Numéro de la section locale : **Comité du triangle rose du SCFP de l'Ontario**

Veillez indiquer ici l'article, la section et la sous-section existants :

Article 4 (d) 1 a)

Veillez inclure l'article existant ici :

a) Pour les conseils de district, la base de représentation est de deux (2) délégués par conseil affilié. Pour les conseils de syndicats, la base de représentation est d'un (1) délégué par conseil de syndicats affilié. Les représentants des conseils de district ou des conseils syndicaux doivent être membres d'une section locale affiliée.

Veillez inclure ici les modifications proposées pour cet article :

a) Pour les conseils de district, la base de représentation est de deux (2) délégués par conseil affilié. Pour les conseils de syndicats, la base de représentation est d'un (1) délégué par conseil de syndicats affilié. Les représentants des conseils de district ou des conseils syndicaux doivent être membres d'un syndicat local affilié. **Les conseils de district et les conseils de syndicats qui envoient un ou plusieurs délégués qui s'identifient comme membres d'un groupe en quête d'équité (autochtones, LGBTQ2S+, personnes racialisées, femmes, travailleurs ayant un handicap et/ou jeunes travailleurs) au congrès du SCFP Ontario ont droit à un (1) délégué supplémentaire.**

La justification ne doit pas dépasser deux cents (200) mots. Veuillez inclure la justification de l'amendement ci-dessous.

Parce que :

- Le SCFP Ontario permet déjà aux sections locales d'envoyer des délégués au titre de l'équité.
- Un plus grand nombre de candidats issus de l'équité rendra la Convention plus diversifiée.
- Augmenter l'équité est une bonne chose.

Amendements constitutionnels Numéro : **CA5**

Numéro de la section locale : **Conseil exécutif du SCFP de l'Ontario**

Veillez indiquer ici l'article, la section et la sous-section existants :

Article 9 (a) 3.

Veillez inclure l'article existant ici :

3. compter du 1er avril 2012, huit pour cent (8 %) de la capitation seront alloués aux cinq (5) secteurs dans le but de financer le travail de leur comité de coordination. Les fonds seront divisés entre les secteurs en fonction du nombre total de membres dans chaque secteur, tel que déclaré au SCFP Ontario, de façon juste et équitable.

Veillez inclure ici les modifications proposées pour cet article :

3. compter du 1er avril 2012, huit pour cent (8 %) de la capitation seront alloués aux cinq ~~cinq~~ (5) secteurs dans le but de financer le travail de leur comité de coordination. Les fonds seront divisés entre les secteurs en fonction du nombre total de membres dans chaque secteur, tel que déclaré au SCFP Ontario, de façon juste et équitable.

La justification ne doit pas dépasser deux cents (200) mots. Veillez inclure la justification de l'amendement ci-dessous.

Cette formulation est cohérente avec la suppression de toutes les références aux cinq (5) secteurs conformément aux amendements précédents.

Amendements constitutionnels Numéro : **CA6**

Section locale : **Comité de justice climatique du SCFP de l'Ontario**

Veillez indiquer ici l'article, la section et la sous-section existants :

Article 8 (e) 1.

Veillez inclure l'article existant ici :

(e) 1. le conseil exécutif nomme les comités permanents suivants et leurs présidents :

Comité de la Justice climatique	Quatre (4) membres du bureau exécutif, dont au moins deux (2) représentants de secteur ou représentants - Conseil des syndicats, un (1) membre du conseil autochtone, un (1) membre du comité pour la justice raciale et deux (2) membres à titre personnel (y compris les retraités) nommés par le conseil exécutif.
Comité du Fonds de défense	Un (1) membre, président et secrétaire-trésorier
Comité de l'éducation	Trois (3) membres et le président
Comité de la santé et de la sécurité	Un (1) membre nommé par chaque secteur, deux (2) membres élus lors de la conférence sur la santé et la sécurité/les travailleurs blessés les années paires, et un (1) membre chargé de la liaison avec le Conseil exécutif.
Comité des droits de la personne	Représentant(e) du conseil exécutif - travailleurs racialisés, représentant(e) du conseil exécutif - travailleurs autochtones, représentant(e) du conseil exécutif - triangle rose, représentant(e) du conseil exécutif - travailleurs handicapés, représentant(e) du conseil exécutif - jeunes travailleurs et un(e) membre du comité de solidarité internationale.
Comité de défense des travailleurs blessés	Un (1) membre nommé par chaque secteur, deux (2) membres élus lors de la conférence sur la santé et la sécurité/les travailleurs accidentés les années paires, et un (1) membre de liaison avec le conseil d'administration.
Comité des présidents sectoriels	Responsables exécutifs et représentants de chaque secteur au sein du conseil exécutif.
Comité des régimes de retraite	Deux (2) membres, le représentant provincial des retraités et le président

Comité des métiers	Un (1) membre du conseil exécutif, un (1) membre nommé par chaque secteur
Comité sur la violence au travail	Un (1) membre nommé par secteur

Veillez inclure ici les modifications proposées pour cet article :

(e) 1. le conseil exécutif nomme les comités permanents suivants et leurs présidents :

Comité de la Justice climatique	Quatre (4) membres du conseil exécutif, dont au moins deux (2) représentants de secteur ou représentants du conseil des syndicats, un (1) membre du conseil autochtone, un (1) membre du comité pour la justice raciale et deux (2) membres extraordinaires (y compris des retraités) nommés par le conseil exécutif.
Comité du Fonds de défense	Un (1) membre, président et secrétaire-trésorier
Comité de l'éducation	Trois (3) membres et le président
Comité de la santé et de la sécurité	Un (1) membre nommé par chaque secteur, deux (2) membres élus lors de la conférence sur la santé et la sécurité/les travailleurs accidentés les années paires, et un (1) membre de liaison avec le conseil exécutif.
Comité des droits de la personne	Représentant(e) du conseil exécutif - travailleurs racialisés, représentant(e) du conseil exécutif - travailleurs autochtones, représentant(e) du conseil exécutif - triangle rose, représentant(e) du conseil exécutif - travailleurs handicapés, représentant(e) du conseil exécutif - jeunes travailleurs et un(e) membre du comité de solidarité internationale.
Comité de défense des travailleurs blessés	Un (1) membre nommé par chaque secteur, deux (2) membres élus lors de la conférence sur la santé et la sécurité/les travailleurs blessés les années paires, et un (1) membre chargé de la liaison avec le conseil d'administration.
Comité des présidents sectoriels	Responsables exécutifs et représentants de chaque secteur au sein du conseil exécutif.
Comité du régime de retraite	Deux (2) Trois (3) membres, le représentant provincial des retraités, un (1) membre du comité sur la justice climatique et le président.
Comité des métiers	Un (1) membre du conseil exécutif, un (1) membre désigné pour chaque secteur
Comité sur la violence au travail	Un (1) membre nommé par secteur

La justification ne doit pas dépasser deux cents (200) mots. Veuillez inclure la justification de l'amendement ci-dessous.

Les pensions des membres du SCFP représentent des milliards de dollars d'investissements. En cette période de changement climatique dangereux, nous voulons nous assurer que ces fonds sont consacrés à des investissements verts pour l'avenir, créant de bons emplois qui sont bons pour notre environnement naturel.

Amendements constitutionnels Numéro : **CA7**

Section locale : **5335**

Veillez indiquer ici l'article, la section et la sous-section existants :

Article 4 (h) 1.

Veillez inclure l'article existant ici :

(h) 1. Résolutions

Toutes les résolutions devant être examinées lors d'un congrès doivent être présentées par une section locale ou un conseil régional, par le Conseil exécutif du SCFP-Ontario, ou encore un comité de ce dernier, et doivent parvenir au bureau du secrétaire-trésorier au plus tard 48 jours avant le congrès, et ne doivent pas dépasser 200 mots au total. Toutes les résolutions doivent être présentées sur le papier à en-tête de l'organisation affiliée qui les présente et être signées par le président et le secrétaire d'une telle section locale affiliée.

Veillez inclure ici les modifications proposées pour cet article :

(h) 1. Résolutions

Ajouter que le représentant francophone peut aussi soumettre des résolutions au nom des francophones

La justification ne doit pas dépasser deux cents (200) mots. Veillez inclure la justification de l'amendement ci-dessous.

Le représentant francophone n'a pas de comité donc ne peut pas soumettre des résolutions au nom des francophones. Il serait bien que les membres francophones aient la même possibilité que les comités du SCFP Ontario.

Amendements constitutionnels Numéro : **CA8**

Numéro de la section locale : **Conseil exécutif du SCFP de l'Ontario**

Veillez indiquer ici l'article, la section et la sous-section existants :

Article 9 (e)

Veillez inclure l'article existant ici :

(e) **Achats**

Tous les achats du SCFP Ontario dépassant vingt-cinq dollars (25,00 \$) devront être effectués uniquement à l'aide d'un bon de commande numéroté, dûment signé par le président ou le secrétaire-trésorier.

Veillez inclure ici les modifications proposées pour cet article :

(e) **Achats**

~~Tous les achats du SCFP Ontario dépassant vingt-cinq dollars (25,00 \$) devront être effectués uniquement à l'aide d'un bon de commande numéroté, dûment signé par le président ou le secrétaire-trésorier.~~

Les achats du SCFP Ontario ne peuvent être effectués que par un membre du personnel ou un dirigeant autorisé, conformément au Manuel des politiques du SCFP Ontario, tel qu'il a été approuvé par le conseil exécutif.

La justification ne doit pas dépasser deux cents (200) mots. Veuillez inclure la justification de l'amendement ci-dessous.

Parce que :

- Les processus et les contrôles internes du bureau du SCFP de l'Ontario ont évolué et il est nécessaire de procéder à un toilettage général de la Constitution.

Amendements constitutionnels Numéro : **CA9**

Numéro local : Section locale 2191 du SCFP, Section locale 2486 du SCFP

Veillez identifier ici l'article, la section et la sous-section existants :

Article 8 (e) 3 c)

Nouvel article 8 (e) 5 et renumérotation des articles suivants

Veillez inclure l'article existant ici :

- 3 c) Il y a six (6) comités : le comité du triangle rose, le comité des travailleurs handicapés, le comité de la justice raciale, le conseil autochtone, le comité des jeunes travailleurs et le comité de la solidarité internationale. Ces comités sont élus les années impaires lors de la Conférence des droits de la personne, par leur caucus respectif ou en session plénière, selon le cas.

Sept (7) membres sont élus par chaque caucus respectif ou en séance plénière, selon le cas. Le Comité des jeunes travailleurs compte un (1) membre supplémentaire qui est élu par les jeunes travailleurs du Nord de l'Ontario lors de la Conférence du SCFP du Nord de l'Ontario des années paires. Le Conseil autochtone compte un (1) membre supplémentaire qui est élu par les travailleurs autochtones lors de la Conférence du SCFP du Nord de l'Ontario les années paires.

En cas de vacance permanente au sein de l'une de ces six (6) comités, le poste est proposé aux candidats non retenus dans l'ordre des voix obtenues lors des précédentes élections au caucus, à condition qu'ils obtiennent au moins vingt-cinq pour cent (25 %) du total des voix exprimées. Si le poste vacant ne peut être pourvu de cette manière, il est pourvu par nomination du conseil exécutif, en consultation avec le comité concernée, lors de la prochaine réunion régulière du conseil exécutif.

Veillez inclure ici les modifications proposées pour cet article :

- 3 c) Il y aura ~~six (6)~~ **cinq (5)** comités composés du comité du triangle rose, du comité des travailleurs handicapés, du comité de la justice raciale, du conseil autochtone, ~~du comité des jeunes travailleurs~~ et du comité de la solidarité internationale. Ces comités sont élus les années impaires lors de la Conférence des droits de la personne, par leur caucus respectif ou en séance plénière, selon le cas.

Sept (7) membres sont élus par chaque caucus respectif ou en séance plénière, selon le cas. ~~Le Comité des jeunes travailleurs compte un (1) membre supplémentaire qui est élu par les jeunes travailleurs du Nord de l'Ontario lors de la Conférence du SCFP du Nord de l'Ontario des années paires.~~ Le Conseil

autochtone compte un (1) membre supplémentaire qui est élu par les travailleurs autochtones lors de la Conférence du SFCP du Nord de l'Ontario les années paires

En cas de vacance permanente au sein de l'une de ces ~~six (6)~~ **cinq (5)** comités, le poste est proposé aux candidats non retenus dans l'ordre des voix obtenues lors des élections précédentes, à condition qu'ils obtiennent au moins vingt-cinq pour cent (25 %) du total des voix exprimées. Si le poste vacant ne peut être pourvu de cette manière, il est pourvu par nomination du bureau exécutif, en consultation avec le comité concerné, lors de la prochaine réunion régulière du conseil exécutif.

5 a) Il y a un comité des jeunes travailleurs composé de huit (8) membres. Sept (7) membres du Comité sont élus à chaque Conférence des jeunes travailleurs de l'Ontario du SFCP, les années paires. Un (1) membre du Comité est élu par les jeunes travailleurs du Nord de l'Ontario lors de la Conférence du SFCP du Nord de l'Ontario, les années paires, tel que prévu à l'article 8 (e) 4 a).

b) En cas de vacance permanente au sein du comité, le poste est proposé aux candidats non retenus dans l'ordre des voix obtenues lors des élections précédentes, à condition qu'ils obtiennent au moins vingt-cinq pour cent (25 %) du total des voix exprimées. Si le poste ne peut être pourvu de cette manière, il est pourvu par nomination du conseil exécutif, en consultation avec le comité, lors de la prochaine réunion régulière du conseil exécutif.

La justification ne doit pas dépasser deux cents (200) mots. Veuillez inclure la justification de l'amendement ci-dessous.

- Les jeunes travailleurs sont plus nombreux à participer à la conférence des jeunes travailleurs de l'Ontario qu'à la conférence sur les droits de la personne.
- Cela encourage les sections locales à envoyer des jeunes travailleurs à la conférence des jeunes travailleurs.
- Cela permettra aux nouveaux jeunes travailleurs de s'impliquer et d'apprendre dans un espace créé pour qu'ils reviennent et contribuent à leurs localités respectives.
- Il offre un espace ouvert et sûr aux jeunes travailleurs d'origines diverses pour leur permettre d'entrer dans le mouvement syndical.

Numéro des amendements constitutionnels : **CA10**

Numéro de la section locale : Conseil exécutif du SCFP de l'Ontario

Veillez indiquer ici l'article, la section et la sous-section existants :

Article 4 (f)

Veillez inclure l'article existant ici :

(f) Droits d'enregistrement

Les délégués, les délégués suppléants et les invités (autres que les invités officiels et les retraités) à la convention annuelle paient un droit d'inscription dont le montant est fixé par le conseil exécutif.

Veillez inclure ici les modifications proposées pour cet article :

(f) Droits d'enregistrement

Les délégués, les délégués suppléants, **les délégués retraités** et les invités (autres que les invités officiels ~~et les retraités~~) à la convention annuelle acquittent des **droits d'inscription dont le montant est** fixé par le conseil exécutif.

La justification ne doit pas dépasser deux cents (200) mots. Veuillez inclure la justification de l'amendement ci-dessous.

Étant donné que le nombre de participants au congrès du SCFP-Ontario ne cesse d'augmenter, l'introduction d'une structure de frais multiples permet une plus grande flexibilité qu'une structure de frais unique.